



Agence canadienne de développement international

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-53

ISBN 0-660-61181-3

Agence canadienne de développement international

Budget des dépenses
2000-2001

Rapport sur les plans et les priorités

TABLE DES MATIÈRES

Listes des figures et des tableaux	i
Acronymes et abréviations	ii
Section I : Message de la Ministre.....	iv
Résumé	vi
Section II : Vue d'ensemble.....	1
A. Mandat, rôles et responsabilités	1
B. Objectif du programme	2
C. Plan des dépenses	2
Section III : Plans, résultats et ressources	9
A. Priorités, résultats escomptés et orientations à venir	9
B. Détails par secteur d'activités	19
Programmes géographiques	19
Pays en transition	29
Programmes multilatéraux	35
Partenariat canadien	41
Politiques	45
Communications	51
Services généraux	57
Section IV : Initiatives horizontales.....	63
Section V : Renseignements financiers.....	65
INDEX	73

LISTES DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Section II : Vue d'ensemble

Figure 2.1	Structure de l'organisation	4
Tableau 2.1	Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale (base d'émission)	5
Figure 2.2	Enveloppe de l'aide internationale par mécanisme d'exécution, 2000-2001	7
Tableau 2.2	Plan des dépenses	8

Section III : Plans, résultats et ressources

Tableau 3.1	Ressources – Programmes géographiques	27
Tableau 3.2	Ressources – Pays en transition	33
Tableau 3.3	Ressources – Programmes multilatéraux	39
Tableau 3.4	Ressources – Partenariat canadien	44
Tableau 3.5	Ressources – Politiques	49
Tableau 3.6	Ressources – Communications	55
Tableau 3.7	Ressources – Services généraux	61

Section V : Renseignements financiers

Tableau 5.1	Dépenses en capital	65
Tableau 5.2a	Sommaire des paiements de transfert	65
Tableau 5.2b	Détails des paiements de transfert	66
Tableau 5.3	Coût total du programme de l'année budgétaire	69
Tableau 5.4	Prêts, placements et avances	69
Tableau 5.5	Rapprochement de l'enveloppe d'aide internationale – Base de décaissement et base d'émission	70

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international
AP	Aide publique
APD	Aide publique au développement
ASACR	...	Association sud-asiatique de coopération régionale
CAD	Comité d'aide au développement [de l'OCDE]
CARP	Canada AIDS Russia Project
CDI	Cadre de développement intégré
CFA	Communauté financière africaine
CIDPDD	..	Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCPE	Document-cadre de politique économique
DGPC	Direction générale du partenariat canadien
DPDDBG	..	Droits de la personne, développement démocratique et bon gouvernement
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EAI	Enveloppe de l'aide internationale
ECE	Europe centrale et de l'Est
ETP	Équivalent temps plein
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
IFI	Institution financière internationale
IMD	Institution multilatérale de développement
IPPF	Fédération internationale pour le planning familial
MAECI	...	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MTS	Maladie transmissible sexuellement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS (SUITE)

PAM	Programme alimentaire mondial
PCI	Programme de coopération industrielle
PIB	Produit intérieur brut
PID	Programme d'information sur le développement
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPT	Programme des pays en transition
PPTE	Pays pauvres très endettés
REE	Renaissance Europe de l'Est
RHSC	Ressources humaines et services corporatifs
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
TPSGC	...	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
UNICEF	..	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus d'immunodéficience humaine

SECTION 1 : MESSAGE DE LA MINISTRE



Maria Minna

Ministre de la Coopération internationale

En ma qualité de ministre de la Coopération internationale, je suis heureuse de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le *Rapport* fournit aux Canadiennes et aux Canadiens un aperçu général du programme de coopération internationale du Canada. Il présente des renseignements de base sur le budget de l'aide internationale, les activités que financent les contribuables canadiens par l'intermédiaire du budget de l'aide canadienne et les résultats obtenus grâce à ces investissements dans les pays en développement et en Europe centrale et de l'Est.

Le *Rapport 2000-2001* énonce également certaines nouvelles orientations de l'ACDI qui visent à accroître les retombées des activités d'aide du Canada et à renforcer le soutien aux programmes dans quelques domaines particulièrement problématiques dans les pays en développement notamment en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté et à réalisation d'un développement durable.

Quatre domaines sont particulièrement importants : la santé et la nutrition, l'éducation de base, le VIH/sida et la protection des enfants contre diverses formes d'exploitation comme le travail des enfants et la conscription. Au cours du prochain exercice, l'ACDI élaborera un ensemble de solides programmes dans ces domaines, lesquels tireront parti des activités en cours et comprendront de nouveaux projets novateurs. Je sais qu'il y a des défis imposants à relever dans chacun des domaines mentionnés plus haut. En revanche, les progrès réalisés au cours des dernières décennies — l'amélioration de l'espérance de vie, la réduction de la mortalité chez les enfants et la progression de l'alphabétisation — montrent clairement que l'aide est efficace et qu'elle permet d'améliorer véritablement la situation.

Pour vraiment transformer les choses, il importe de nous assurer que notre approche de développement — la façon dont nous nous acquittons de notre mandat — nous permet de maximiser les retombées et notre efficacité. Ces dernières années, l'ACDI a longuement réfléchi aux façons d'accroître l'efficacité de l'aide; les principaux éléments qui permettent d'assurer la réussite des efforts de développement recueillent maintenant un large consensus. Dans le contexte de la mise en œuvre de son programme, l'ACDI tirera les leçons de l'expérience et examinera de nouvelles approches en matière de programmes. Par exemple, le Canada s'efforcera de collaborer plus souvent et plus étroitement avec d'autres pays donateurs et ses partenaires des pays en développement afin que les efforts collectifs soient bien coordonnés et visent les mêmes objectifs. L'Agence accordera également une importance accrue au renforcement de l'autonomie — des capacités — dans les pays en développement afin qu'ils puissent prendre totalement en charge leur propre développement.

Les partenariats — au Canada et avec d'autres pays — continueront de revêtir de l'importance. De plus en plus, la coopération internationale consiste à transférer les connaissances et le savoir-faire, non pas seulement les ressources. Le Canada possède des compétences reconnues mondialement dans des secteurs essentiels au développement, et ces compétences sont accessibles au sein de la société canadienne — dans les organisations non gouvernementales, les entreprises, les universités et collèges, ainsi que dans des centaines d'autres organismes de tous les coins du pays. Des partenariats plus solides permettront au Canada d'assurer l'efficacité continue de son programme d'aide et l'adéquation de l'aide aux besoins des pays bénéficiaires.

Ensemble, ces nouvelles orientations devraient permettre aux Canadiens de contribuer davantage au développement mondial. Cela est important non seulement parce que les Canadiens se préoccupent du bien-être des autres, mais aussi parce que nous avons des intérêts marqués et croissants dans la coopération internationale. À mesure que s'accroît l'interdépendance des pays, les événements qui surviennent dans d'autres régions ont des effets grandissants sur le mieux-être des Canadiens. En investissant dans la coopération internationale — en appuyant le progrès social et économique dans les pays en développement —, nous investissons aussi dans notre avenir.

Je me sens honorée, en ma qualité de ministre de la Coopération internationale, de pouvoir constater directement la contribution des Canadiens partout dans le monde. Au moment où s'amorcent un nouveau siècle et un nouveau millénaire, nous avons la possibilité de tirer parti des leçons exemplaires du passé et de ce que le Canada a de mieux à offrir pour construire un monde meilleur. Tous les Canadiens et Canadiennes peuvent apporter leur concours. Je vous invite donc à lire ce rapport et à réfléchir à la contribution que vous pouvez apporter à cette œuvre commune.

Maria Minna
Ministre de la Coopération internationale

RÉSUMÉ

Le programme canadien d'aide publique au développement (APD) a pour but de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère. Ce but reflète les trois objectifs de la politique étrangère du Canada : promouvoir la sécurité mondiale; promouvoir la prospérité et l'emploi; faire rayonner les valeurs et la culture canadiennes.

Pour s'acquitter de sa mission, l'ACDI, principal organisme public chargé d'administrer le programme canadien d'APD, a élaboré une stratégie de réduction de la pauvreté qui est devenue un élément clé de chacun de ses six volets prioritaires, à savoir : les besoins humains fondamentaux; l'égalité entre les sexes; les services d'infrastructure; les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement; le développement du secteur privé; l'environnement. Le programme des Pays en transition de l'ACDI, dont environ 20 p. 100 constituent une aide au titre de l'APD, est axé sur les pays d'Europe centrale et de l'Est et vise à faciliter le passage vers une économie de marché, à encourager les réformes démocratiques, à accroître les liens commerciaux entre le Canada et la région et à réduire la menace à la sécurité mondiale et canadienne.

L'ACDI administre 79 p. 100 de l'enveloppe de l'aide internationale. Le reste (21 p. 100) est administré par d'autres ministères, dont le ministère des Finances et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). L'APD représente 96 p. 100 de l'enveloppe de l'aide internationale.

Le Canada et le monde entier abordent le nouveau millénaire riches de cinquante ans d'expérience en coopération pour le développement. Les résultats sont inégaux. D'une part, tous les principaux indicateurs de bien-être — espérance de vie, santé des enfants et éducation — ont progressé de manière significative. D'autre part, certains pays et certaines populations — en Afrique subsaharienne par exemple — n'ont guère bénéficié des progrès réalisés et, dans certains cas, ont essuyé des revers ces dernières décennies. Bien que le pourcentage de gens vivant dans la pauvreté absolue — moins de 1 \$US par jour — a décliné, leur nombre réel a augmenté en raison de la croissance démographique. Les répercussions du VIH/sida sur la santé, la stabilité familiale et l'espérance de vie constituent à la fois un signe et une cause de certains revers subis. Les femmes et les enfants comptent parmi les groupes les plus vulnérables à la pauvreté, à la pandémie du VIH/sida et aux guerres civiles et internationales, et en sont les principales victimes.

La coopération internationale a permis d'améliorer de manière significative la situation des habitants des pays en développement. Elle a également aidé à comprendre les facteurs qui assurent l'efficacité des efforts de développement et à favoriser un consensus à cet égard. Les principaux éléments de ce consensus — énoncés dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xx^e siècle*, publié par le Comité d'aide au développement —, sont la prise en charge locale des initiatives de développement, le partenariat, la coordination et la cohérence des politiques. La mise en œuvre de nouvelles méthodes, dont les approches sectorielles et le cadre de développement intégré de la Banque mondiale, permettront, espère-t-on, d'établir le bien-fondé de ces facteurs clés de réussite. *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xx^e siècle* et les documents relatifs à de nombreux forums internationaux définissent également les objectifs arrêtés au regard de la coopération pour le développement pour le début du nouveau millénaire.

Ces nouvelles approches coïncident avec des transformations dans le financement du développement. Après plusieurs années de décroissance de l'APD, de nombreux pays donateurs prennent des mesures pour relancer la croissance de leurs apports. Néanmoins, en chiffres absolus, l'APD demeure environ 20 p. 100 inférieure aux niveaux atteints au début des années 90.

Au cours des prochaines années, le programme de coopération internationale du Canada s'efforcera d'élaborer des approches stratégiques mieux ciblées. L'ACDI continuera de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté et tentera d'accroître les effets de ses programmes d'aide sur des secteurs sociaux clés, particulièrement en Afrique. Vu l'importance d'un sain développement social pour toutes les collectivités, l'ACDI renforcera ses programmes dans quatre secteurs : la santé et la nutrition; le VIH/sida; l'éducation de base; la protection des enfants. Les programmes de l'ACDI mettront moins l'accent sur les projets individuels, privilégiant plutôt des projets coordonnés et intégrés qui s'insèrent dans des approches sectorielles et des cadres de développement intégré.

Le Rapport sur les plans et les priorités comprend les plans détaillés relatifs aux sept secteurs d'activités de l'ACDI : Programmes géographiques; Pays en transition; Programmes multilatéraux; Partenariat canadien; Politiques; Communications; Services généraux.

SECTION II : VUE D'ENSEMBLE

A. MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'énoncé de la politique étrangère du gouvernement, intitulé *Le Canada dans le monde*, publié en février 1995, définit la mission du programme canadien d'aide publique au développement (APD) comme suit :

L'objectif de l'APD canadienne est de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère.

Les trois objectifs du Canada en matière de politique étrangère sont définis dans le document *Le Canada dans le monde*, et s'énoncent comme suit : protéger la sécurité du Canada dans un cadre mondial stable; promouvoir la prospérité et l'emploi; diffuser les valeurs et la culture canadiennes. À titre d'exemple, voici quelques effets à cet égard :

- L'aide internationale favorise **la sécurité mondiale** en s'attaquant à de nombreux problèmes qui la menacent, comme la violation des droits de la personne, la maladie, la détérioration de l'environnement, la croissance démographique et le fossé croissant entre les riches et les pauvres.
- L'aide internationale constitue un investissement à l'égard de **la prospérité et de l'emploi** en établissant un lien entre l'économie canadienne et celle de certains pays comptant parmi les plus dynamiques au monde. Elle contribue à renforcer l'économie mondiale, favorisant la croissance et la prospérité du Canada et des autres peuples.

- Elle est en outre l'une des manifestations les plus évidentes **des valeurs et de la culture canadiennes** dans le monde, du désir des Canadiens d'aider les plus démunis, de leur sens aigu de la justice sociale, ainsi qu'un moyen efficace de partager ces valeurs avec les autres pays.

Dans le contexte de sa mission, l'Agence a élaboré une politique sur la réduction de la pauvreté, laquelle engage l'ACDI à faire de la pauvreté un élément clé de chacun des six volets prioritaires au titre de l'APD (voir la section III-A). La politique est appliquée à tous les mécanismes d'exécution du programme d'APD de l'Agence, et englobe les initiatives de l'ACDI qui visent, tant directement qu'indirectement, la pauvreté.

L'ACDI est en outre chargée de la mise en œuvre de programmes destinés aux pays de l'Europe centrale et de l'Est, lesquels programmes traduisent l'énoncé de mission suivant :

appuyer le développement démocratique et la libéralisation économique en Europe centrale et de l'Est en établissant des partenariats mutuellement avantageux.

Lois appliquées

L'ACDI est désignée comme ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* par le décret P.C. 1968-923 du 8 mai 1968. Les pouvoirs en ce qui concerne le programme de l'ACDI et les questions connexes sont établis dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, dans les lois annuelles de crédits et dans la *Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)*. L'ACDI est l'organisme dont relève, pour l'essentiel, l'administration du programme canadien d'aide publique au développement (APD).

B. OBJECTIF DU PROGRAMME

Dans l'intention de réaliser cette mission, l'ACDI entend poursuivre les deux voies suivantes :

- Faciliter les efforts des pays en développement et des pays en transition visant à réaliser un **développement social et économique durable**, en tenant compte de leurs besoins et des conditions de leur milieu, en collaborant avec eux aux initiatives de développement.
- Fournir une **aide humanitaire**, et appuyer ainsi les intérêts politiques et économiques du Canada à l'étranger, par la promotion de la **justice sociale, de la stabilité internationale et des relations économiques à long terme**, au profit de la communauté internationale.

C. PLAN DES DÉPENSES

L'enveloppe de l'aide internationale

Introduite dans le Budget de février 1991, **l'enveloppe de l'aide internationale (EAI)** sert à financer l'aide publique au développement (APD)¹ et d'autres activités d'aide publique internationale. L'aide publique au développement représente 96 p. 100 de l'enveloppe. Les 4 p. 100 qui restent constituent l'aide publique (AP)² destinée aux pays de l'Europe centrale et de l'Est.

L'ACDI est directement chargée de la gestion de près de 79 p. 100 de l'enveloppe de l'aide internationale. Le reste est administré par les ministères suivants :

- **Le ministère des Finances**, pour le Groupe de la Banque mondiale et pour la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) (désignée auparavant par la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)) du Fonds monétaire international (FMI).

- **Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)**, pour les fonctions administratives à l'étranger liées à l'aide internationale; pour certaines subventions et contributions au titre des paiements aux organismes internationaux; pour le programme canadien des bourses du Commonwealth qui permet à des citoyens d'autres pays du Commonwealth (dont 46 sont des pays en développement) de poursuivre leurs études au Canada; et pour le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), un organisme autonome qui relève du ministre des Affaires étrangères.
- En outre, plusieurs autres ministères administrent une petite partie de l'EAI, notamment Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Patrimoine canadien, ainsi que Développement des ressources humaines Canada (DRHC)³.

Le tableau 2.1 présente la ventilation de l'EAI. La figure 2.2 présente la ventilation par mécanisme d'exécution.

Budget pour 1999-2000

Comme il l'avait fait dans le budget précédent, le gouvernement a annoncé dans son budget de février 1999 des ressources additionnelles pour l'EAI.

- L'injection en 1998-1999 de 12 millions de dollars pour les versements accélérés aux organismes principaux des Nations Unies et pour la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international. Ces fonds ont permis à l'ACDI d'avoir une plus grande marge de manœuvre pour ces programmes principaux en 1999-2000.

¹ L'aide publique au développement est définie par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme désignant les montants affectés « aux pays en développement et aux regroupements multilatéraux par les organismes publics (gouvernementaux), qui satisfont aux critères suivants : a) ils sont administrés avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être des pays en développement; b) ils sont consentis à des conditions de faveur et conservent un caractère de subvention d'au moins 25 % ».

² L'aide publique désigne les montants accordés aux pays qui ne sont pas admissibles au programme d'APD (principalement les « pays en transition » de l'Europe centrale et de l'Est).

³ À titre de renseignement, les montants sont indiqués au tableau 2.1 (page 5), sous Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et autres.

- ❑ Une augmentation ponctuelle de 50 millions de dollars du niveau de référence prévu de l'EAI de 1999-2000.
- ❑ Une augmentation permanente de 75 millions de dollars de l'EAI à partir de l'exercice 2000-2001. Ce montant s'ajoute aux 5 millions de dollars destinés à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, totalisant ainsi 80 millions par année.

Budget pour 2000-2001

Le budget de février 2000 prévoit des hausses du niveau de référence prévu pour l'EAI :

- ❑ une augmentation de 100 millions du niveau de référence en 2000-2001 (en sus de la hausse de 80 millions prévue dans le budget de 1999);
- ❑ une autre tranche de 45 millions de dollars pour 2001-2002 et pour 2002-2003.

Le total cumulatif des fonds additionnels accordés pour l'EAI sur trois ans s'élève à 435 millions de dollars.

En outre, une somme importante additionnelle est consacrée à l'allègement de la dette et aux problèmes mondiaux liés à l'environnement.

Au chapitre de l'allègement de la dette, 175 millions de dollars sont fournis en 1999-2000 pour des contributions aux fonds fiduciaires consacrés aux pays pauvres très endettés (PPTE) à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international. Ces contributions aideront à alléger

en temps voulu la dette des pays les plus pauvres — jusqu'à 25 pays d'ici la fin de l'année. Le Canada s'est également engagé à annuler la totalité de la dette des PPTE admissibles à l'allègement de la dette en vertu de l'Initiative PPTE.

En ce qui concerne l'environnement, le budget prévoit 135 millions de dollars sur cinq ans pour des activités internationales visant à améliorer l'environnement mondial. Cette somme se répartit de la manière suivante :

- ❑ 100 millions de dollars pour le transfert de technologie et des initiatives connexes afin d'aider les pays en développement à réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- ❑ 20 millions de dollars en 1999-2000 pour aider les pays en développement et les pays en transition à lutter contre les polluants organiques persistants;
- ❑ 15 millions de dollars en 1999-2000 pour le fonds prototype pour le carbone (*Prototype Carbon Fund*) de la Banque mondiale.

Le dernier budget a pour effet de stabiliser le financement de programmes pour 2000-2001, permettant ainsi à l'ACDI de maintenir à leurs niveaux actuels les fonds affectés aux programmes existants. Au cours des prochains mois, l'Agence déterminera la meilleure façon d'utiliser les nouvelles ressources annoncées pour les années à venir et examinera le financement de chaque programme pour déterminer si des réaffectations sont nécessaires pour renforcer ses programmes dans certains domaines.

Figure 2.1 : Structure de l'organisation

La structure des secteurs d'activités de l'ACDI décrits dans le diagramme ci-après est conforme à la structure organisationnelle de l'Agence et à ses méthodes. Elle correspond en outre à la structure de responsabilisation actuelle.

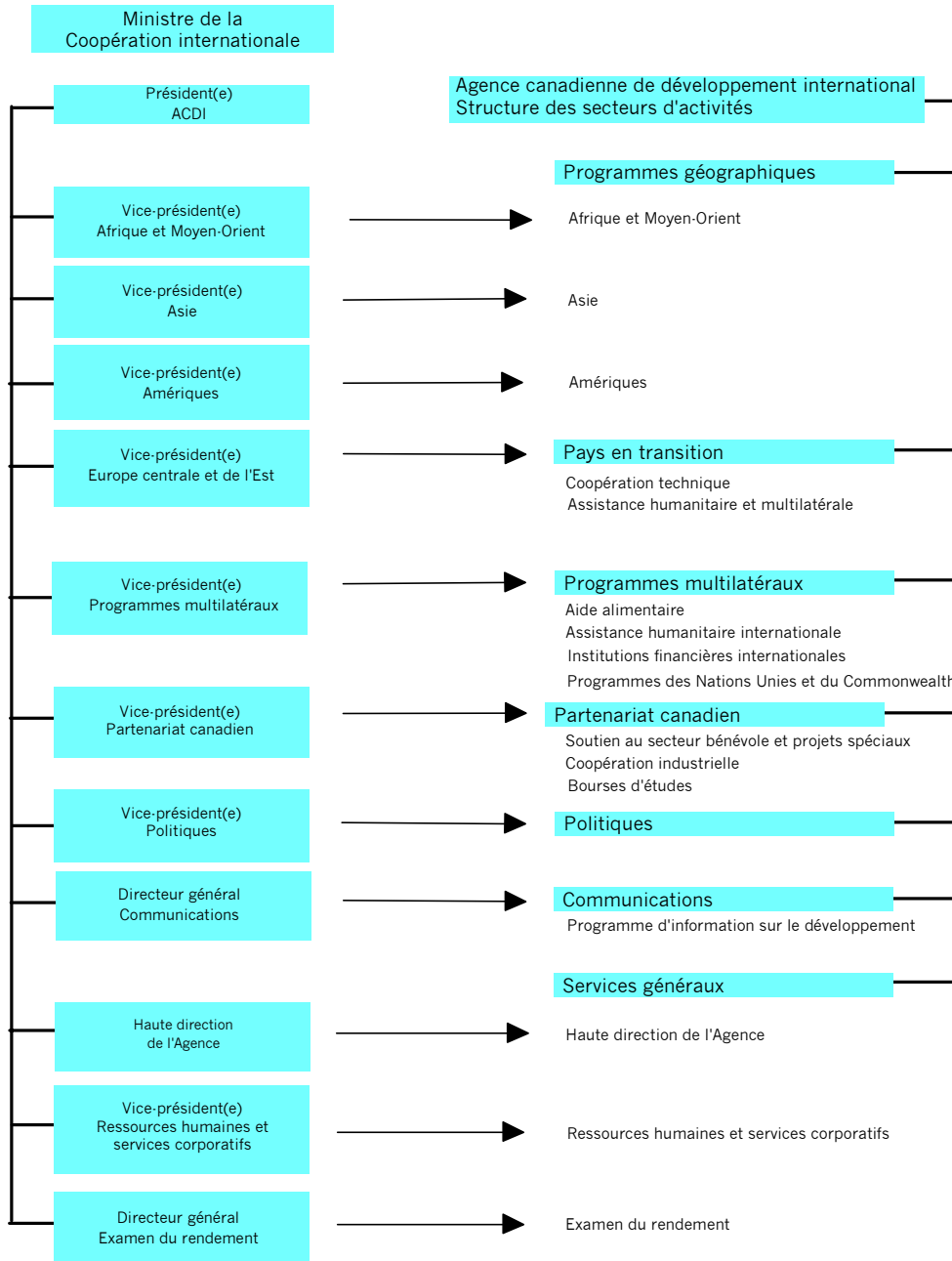
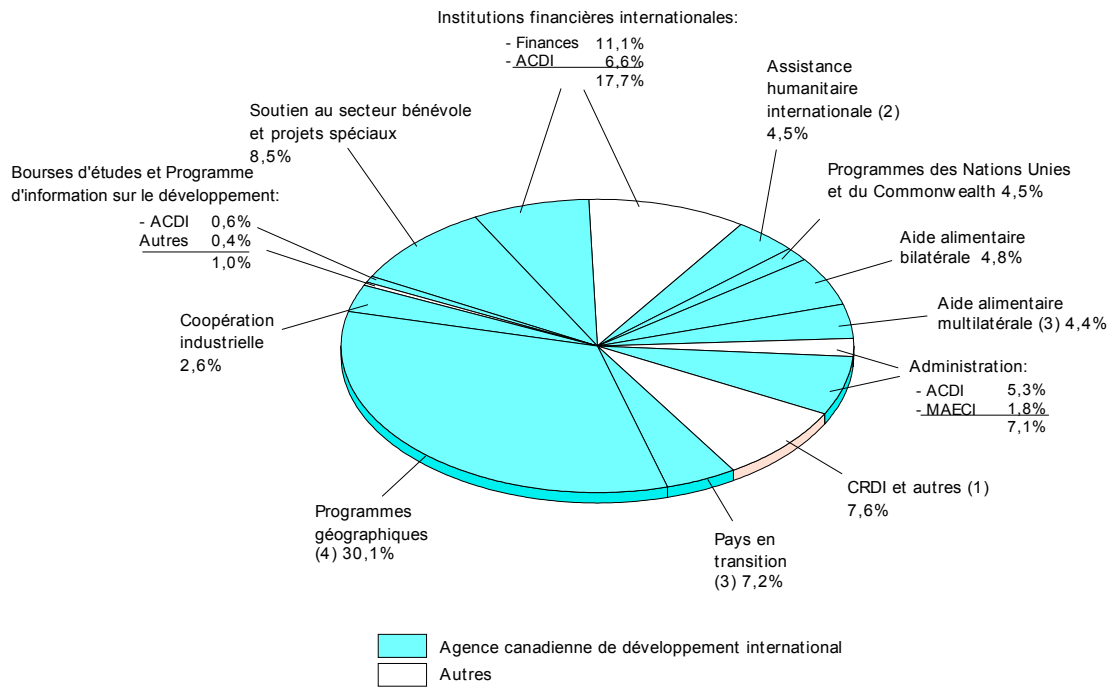


Tableau 2.1 : Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale (base d'émission)⁽¹⁾

(en milliards de dollars)	Post- budget 1999-2000	Post- budget 2000-2001
ENVELOPPE DE L'AIDE INTERNATIONALE	1 961 861	2 091 761
Plus : remboursement de prêts des années antérieures	37 777	41 634
Autres - Administration (m. Ines, Kosovo, jeunes) (2)	4 998	9 113
Autres - Aide (m. Ines, Kosovo, jeunes, FF, climat) (3)	18 060	123 642
ENVELOPPE DE L'AIDE INTERNATIONALE BRUTE	2 022 696	2 266 150
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
PROGRAMME D'AIDE		
Programmes géographiques	671 104	672 167
Programmes de Partenariat canadien		
- Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux (4)	186 500	192 755
- Coopération industrielle	60 322	60 096
- Bourses d'études	8 288	8 288
- Centre international des droits de la personne et du développement et démocratique (CIDPDD) (5)	4 359	
Programmes multilatéraux		
- Aide alimentaire multilatérale (6)	78 058	92 700
- Aide alimentaire bilatérale	108 650	108 243
- Assistance humanitaire internationale (6) (7)	63 950	74 671
- Institutions financières internationales (IFI)	150 666	150 666
- Programmes des Nations Unies et du Commerce mondial	29 710	102 159
Communications		
- Programme d'information sur le développement	5 000	4 981
Fonds spéciaux		
- Fonds canadien d'action contre les mines terrestres - ACDI	8 630	11 790
- Fonds canadien d'action contre les mines terrestres - À allouer aux ministères participants	9 430	
- Kosovo		94 900
- Stratégie internationale sur le changement climatique		10 000
ADMINISTRATION		
- ACDI - Fonctionnement	107 767	112 185
- ACDI - Immobilisations	17 500	
ACDI - Aide publique au développement (APD)	1 509 934	1 695 601
PLUS AUTRE AIDE PUBLIQUE		
- Pays en transition - Programme	90 360	90 023
- Pays en transition - Administration	6 542	8 336
ACDI - Aide publique (AP)	96 902	98 359
TOTAL ACDI (APD et AP)	1 606 836	1 793 960
AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES		
PROGRAMME D'AIDE		
Min. des Finances - (Association internationale de développement)	202 334	202 334
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) (6) (8)		48 200
Centre de recherches pour le développement international	86 143	86 143
Santé Canada - (pour l'organisation panaméricaine de la santé)	6 500	6 500
MAECI (Subventions et contributions)		
- Contributions estimatives (9)	63 270	67 352
- Contributions volontaires	6 755	6 475
- Bourses d'études	8 288	8 288
- CIDPDD (5)		4 359
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et autres (10)	2 450	2 275
ADMINISTRATION		
- MAECI (Services rendus sur le terrain) (11)	40 120	40 264
TOTAL AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES (APD et AP)	415 860	472 190
TOTAL	2 022 696	2 266 150

- (1) Ce tableau a pour base les notes qui seront émises (base d'émission) aux IFI durant l'année financière. Avant 1998-1999, on utilisait la valeur des notes qui devaient être encaissées (base d'encaissement) par les IFI durant l'année financière. La différence entre les deux méthodes est expliquée à la page 70.
- (2) Allocation non-EAI de 3,112 millions de dollars pour les ajustements aux Régimes d'avantages sociaux des employés, 4,214 millions de dollars pour les augmentations salariales, 300 000 \$ pour l'administration du Fonds canadien d'action contre les mines terrestres, 419 000 \$ pour l'administration de l'Initiative de l'emploi pour les jeunes et 1,243 million de dollars pour l'administration du programme du Kosovo.
- (3) En 1999-2000, l'allocation représentait le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres. En 2000-2001, les fonds comprennent l'allocation non-EAI de 5,952 millions de dollars pour l'Initiative de l'emploi pour les jeunes reçue de DRHC, un million de dollars pour le Forum des fédérations, 10 millions de dollars pour la stratégie internationale sur le changement climatique, 11,790 millions de dollars pour le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres et 94,9 millions de dollars pour le programme du Kosovo.
- (4) En 2000-2001, comprend 5,952 millions de dollars pour l'Initiative de l'emploi pour les jeunes et un million de dollars pour le Forum des fédérations.
- (5) En 1999-2000, les fonds pour le CIDPDD provenaient de l'ACDI. À partir de 2000-2001, ils proviendront du MAECI.
- (6) En 1999-2000, les budgets ont été réduits pour tenir compte du paiement en 1998-1999 de certaines obligations internationales de l'année civile 1999. En 2000-2001, le paiement de toutes les obligations internationales de l'année civile 2000 sera effectué comme d'habitude à partir des fonds pour l'exercice en cours. Les budgets ont donc été rétablis en conséquence.
- (7) En 2000-2001, comprend 10 millions de dollars pour le Fonds de consolidation de la paix.
- (8) Antérieurement Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR).
- (9) Comprend 5 millions de dollars pour l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.
- (10) Comprend 2,1 millions de dollars pour TPSGC et 0,175 million de dollars pour Patrimoine canadien.
- (11) Comprend une aide publique de 3,098 millions de dollars pour les pays en transition.

Figure 2.2 : Enveloppe de l'aide internationale par mécanisme d'exécution, 2000-2001



- (1) Comprend les contributions à MAECI, à Santé Canada, à CIDPDD et à TPSGC.
- (2) Comprend le Fonds de consolidation de la paix, le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres et le programme du Kosovo.
- (3) Comprend le programme du Kosovo.
- (4) Comprend la stratégie internationale sur le changement climatique.

Tableau 2.2 : Plan des dépenses

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses	Dépenses prévues
	1999-2000	2000-2001
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	2,147.6	1,858.9
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	43.2	16.8
Total du Budget principal des dépenses	2,190.8	1,875.7
Rajustements (1)	37.0	116.6
Dépenses prévues nettes	2,227.8	1,992.3
Plus: Coût des services reçus sans frais	14.7	15.0
Coût net du programme	2,242.5	2,007.3
Équivalents temps plein	1,238	1,239

- (1) Les ajustements budgétaires consistent pour 1999-2000 de 35,0 millions de dollars pour l'Initiative sur le changement climatique et 2,0 millions de dollars pour l'Initiative internationale le passage à l'an 2000. Pour 2000-2001, les ajustements sont de 100,0 millions de dollars en augmentation générale de l'Enveloppe de l'aide internationale, 10,0 millions de dollars pour l'Initiative sur le changement climatique et 6,6 millions de dollars pour l'Initiative en faveur des pays pauvres ayant des dettes très élevées.

SECTION III : PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES

A. PRIORITÉS, RÉSULTATS ESCOMPTEÉS ET ORIENTATIONS À VENIR

PRIORITÉS

Pour s'acquitter de son mandat au titre de l'APD, l'ACDI appuie les six priorités de programme suivantes :

- i) **Besoins humains fondamentaux** : Appuyer les efforts dans les domaines des soins de santé primaire, de l'éducation de base, de la planification familiale, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, et du logement. Le Canada continuera de fournir une aide humanitaire d'urgence. Il a résolu de consacrer au moins 25 p. 100 de l'APD aux besoins humains fondamentaux afin d'accorder une plus large place à la sécurité des personnes.
- ii) **Égalité entre les sexes** : Appuyer la pleine participation des femmes, à titre de partenaires égales, au développement durable de leurs collectivités.
- iii) **Services d'infrastructure** : Aider les pays en développement à fournir des services d'infrastructure respectueux de l'environnement, l'accent étant mis sur les groupes les plus démunis et le renforcement des capacités.
- iv) **Droits de la personne, démocratie et bon gouvernement** : Accroître le respect des droits de la personne, y compris ceux des enfants; promouvoir la démocratie et une meilleure gestion des affaires publiques; renforcer à la fois la société civile et la sécurité des personnes.
- v) **Développement du secteur privé** : Promouvoir une croissance économique soutenue et équitable en appuyant le développement du secteur privé dans les pays en développement.

- vi) **Environnement** : Aider les pays en développement à protéger leur environnement et contribuer à la gestion des enjeux environnementaux à l'échelon régional et international.

Vingt pour cent des projets d'aide dans les **pays en transition** sont admissibles à l'APD. Le programme de l'ACDI dans ces pays vise les objectifs suivants : **favoriser la transition vers une économie de marché; promouvoir une saine gestion des affaires publiques, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes internationales; favoriser les échanges commerciaux et l'investissement canadiens dans la région; aider les programmes internationaux à lutter contre les menaces à la sécurité mondiale et à celle du Canada.**

L'Agence réalise ses programmes dans les pays en développement par quatre moyens : l'influence exercée sur les grandes orientations ainsi que le dialogue sur les politiques avec les pays en développement et d'autres donateurs ou dans le contexte de forums internationaux, et ce, en étroite collaboration avec le MAECI et d'autres ministères; l'aide directe par le biais de projets et de programmes convenus avec les gouvernements ou institutions des pays en développement; des activités de financement par l'intermédiaire d'organismes de développement international, notamment les banques de développement, les organismes multilatéraux et les organisations non gouvernementales internationales; l'appui à des projets proposés par des partenaires canadiens, soit des sociétés à but lucratif, des organismes sans but lucratif et des organismes du secteur institutionnel.

RÉSULTATS ESCOMPTEÉS

Les résultats escomptés au regard des six volets prioritaires de l'APD et des pays en transition ont été définis dans les grandes lignes, comme le montrent les tableaux dans les pages suivantes.

Priorité	Résultats escomptés – Pays en transition non compris
Besoins humains fondamentaux	<input type="checkbox"/> Amélioration de l'accès des pauvres aux services dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement, de l'alimentation, de la nutrition, de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable. <input type="checkbox"/> Renforcement des capacités institutionnelles locales en matière de développement humain durable. <input type="checkbox"/> Renforcement de la capacité des groupes vulnérables d'accroître leurs activités de production afin de satisfaire leurs besoins fondamentaux. <input type="checkbox"/> Fourniture d'une aide d'urgence adéquate, opportune et efficace. <input type="checkbox"/> Renforcement des capacités locales d'atténuer les effets des catastrophes.
Égalité entre les sexes	<input type="checkbox"/> Accroissement de la participation des femmes, à part égale, aux décisions touchant le développement durable de leurs collectivités. <input type="checkbox"/> Promotion des droits fondamentaux des femmes et des filles. <input type="checkbox"/> Réduction des inégalités entre les hommes et les femmes quant à l'accès aux ressources et aux retombées du développement, ainsi qu'au contrôle exercé sur celles-ci.
Services d'infrastructure	<input type="checkbox"/> Renforcement de la capacité des institutions de gérer les réformes et d'assurer une prestation efficace et équitable des services. <input type="checkbox"/> Accroissement de l'accès des pauvres, les femmes pauvres en particulier, aux services d'infrastructure. <input type="checkbox"/> Renforcement de la capacité de fournir des services d'infrastructure respectueux de l'environnement.
Droits de la personne, démocratie et bon gouvernement	<input type="checkbox"/> Promotion d'un processus décisionnel plus démocratique grâce à la participation accrue de la population et au renforcement des institutions représentatives. <input type="checkbox"/> Amélioration de la transparence et de l'efficacité de l'exercice du pouvoir. <input type="checkbox"/> Renforcement des organismes voués à la protection et à la défense des droits de la personne. <input type="checkbox"/> Amélioration des systèmes juridiques et judiciaires afin de renforcer la primauté du droit. <input type="checkbox"/> Renforcement de la capacité de la société civile d'intervenir à l'égard des questions liées aux droits de la personne et de mieux assurer la sécurité des personnes. <input type="checkbox"/> Renforcement de la volonté des dirigeants de respecter les droits et de gouverner de façon démocratique et efficace.
Développement du secteur privé	<input type="checkbox"/> Création de conditions propices au développement du secteur privé, y compris des marchés intérieurs plus concurrentiels et des liens plus étroits avec l'économie mondiale. <input type="checkbox"/> Renforcement des capacités du secteur privé et des institutions connexes grâce au soutien au développement des microentreprises, au microfinancement et aux petites et moyennes entreprises. <input type="checkbox"/> Renforcement des liens à long terme entre les entreprises canadiennes et celles des pays en développement, liens fondés sur la demande et ayant d'importantes retombées sociales.
Environnement	<input type="checkbox"/> Protection des écosystèmes contre la dégradation et la destruction et exploitation viable des ressources naturelles. <input type="checkbox"/> Lutte contre la pollution et élimination des déchets. <input type="checkbox"/> Réduction des risques que posent les polluants et les déchets pour la santé, le climat et l'environnement. <input type="checkbox"/> Développement de la capacité des individus, des groupes, des organismes et des institutions de s'attaquer aux problèmes environnementaux à l'échelon local et de participer au règlement des problèmes environnementaux mondiaux. <input type="checkbox"/> Utilisation des stratégies et des profils environnementaux, ainsi que des évaluations environnementales pour intégrer pleinement les considérations d'ordre écologique dans les programmes, les projets et les activités de coopération pour le développement.

Priorité	Résultats escomptés – Pays en transition
Favoriser le passage vers une économie de marché	<input type="checkbox"/> Amélioration du contexte commercial et du climat d'investissement. <input type="checkbox"/> Renforcement de la capacité des institutions publiques et privées et des entreprises de fonctionner dans une économie de marché.
Encourager la saine gestion des affaires publiques, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes internationales	<input type="checkbox"/> Importance accrue accordée à la promotion et à la protection des droits de la personne. <input type="checkbox"/> Renforcement de l'efficacité, de l'équité et de la transparence des services fournis par tous les paliers de gouvernement. <input type="checkbox"/> Accroissement de la participation populaire à la prise de décision dans la société.
Faciliter les échanges commerciaux et les investissements canadiens dans la région	<input type="checkbox"/> Création de coentreprises et de possibilités d'investissement. <input type="checkbox"/> Retombées commerciales au Canada.
Appuyer les efforts internationaux en vue de réduire les menaces à la sécurité internationale et à celle du Canada	<input type="checkbox"/> Amélioration de la sûreté nucléaire. <input type="checkbox"/> Renforcement de la paix, de la sécurité, de la stabilité, de la prospérité et de la coopération régionale. <input type="checkbox"/> Allègement des souffrances dues aux situations d'urgence.

CONTEXTE INTERNATIONAL

Coopération pour le développement : Progrès et enjeux

Avec le recul que l'arrivée d'un nouveau millénaire permet de prendre, il est possible de constater les remarquables progrès réalisés à l'égard du niveau de vie dans le monde, ne serait-ce que dans la deuxième moitié du xx^e siècle. Dans les pays en développement, bon nombre des principaux indicateurs de bien-être — espérance de vie, santé de l'enfant et éducation — ont progressé de manière significative. Malgré de récents reculs, un certain nombre de pays en développement ont enregistré des progrès économiques marqués. Certains d'entre eux produisent maintenant des biens de consommation dont la complexité et la technicité sont comparables à ceux qu'on fabrique dans les pays industriels.

En contrepoint, il est clair que ce progrès n'a pas bénéficié à tous les pays et à l'ensemble des citoyens. Au cours des dernières décennies, certains pays ont même essuyé des revers. Par exemple, les pays africains, particulièrement en Afrique subsaharienne, ont souffert de la faiblesse de leur croissance économique et ont été minés, dans certains cas, par des conflits brutaux. De fait, dans les années 90, 65 conflits sur 79 ont éclaté

dans des pays en développement, dont un bon nombre en Afrique. Dans maints pays, les services de base — logement, eau, assainissement — sont terriblement insuffisants. Le VIH/sida a des répercussions grandissantes sur le continent africain.

En 1997, dans certains pays, ce fléau avait entraîné une baisse de l'espérance de vie, la ramenant à des niveaux antérieurs à 1980. Le fardeau de la dette continue de nuire considérablement aux pays les plus pauvres. La récente crise financière asiatique et ses retombées générales ont révélé la vulnérabilité de pays en développement qui, jusque-là, avaient fait d'importants progrès.

La lutte contre la pauvreté a donné des résultats variables, et la pauvreté demeure un enjeu mondial colossal. La *proportion* de personnes vivant dans la pauvreté dans le monde a décliné. Cependant, vu la croissance démographique — concentrée pour l'essentiel dans les pays en développement —, le *nombre* absolu de personnes vivant avec un dollar américain par jour ou moins continue d'augmenter. Il atteint maintenant environ 1,5 milliard, comparativement à 1,2 milliard en 1987. D'ici 2015, ce nombre pourrait s'élever à 1,9 milliard. Le fossé entre les riches et les pauvres — tant à l'intérieur d'un

même pays que d'un pays à l'autre — s'est aussi creusé de façon sensible.

Les pauvres — femmes, hommes, garçons et filles —, paient un fort tribut à la pauvreté. Ils sont plus vulnérables à un mauvais état de santé et, lorsqu'ils sont malades, ils risquent fort de ne pouvoir se faire soigner correctement. À l'échelon mondial, environ 17 millions de personnes meurent de maladies qui sont presque toujours évitables — et rarement mortelles — dans les pays plus riches.

Et maintenant les pays en développement sont confrontés à la nouvelle menace du VIH/sida. En Afrique subsaharienne, environ 22,5 millions de personnes sont touchées par le sida et, dans certains grands centres, un adulte sur trois est séropositif pour le VIH. On évalue à 40 millions, d'ici 10 ans, le nombre d'enfants dans les pays en développement qui auront perdu un parent, voire les deux, à cause du VIH/sida. Dans certains pays, cela signifie qu'un enfant sur 4 à 6 sera orphelin. La pauvreté réduit aussi considérablement les chances de recevoir une éducation décente, en particulier pour les femmes et les filles pauvres. Plus de 125 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et 870 millions de personnes sont analphabètes, dont 70 p. 100 sont des femmes.

Les enfants sont souvent les plus vulnérables à la pauvreté et à ses effets. Environ 97 p. 100 des décès d'enfants se produisent dans les pays en développement, et 34 000 enfants y meurent chaque jour de maladies qui sont évitables. Les enfants sont également vulnérables aux méthodes de travail dangereuses et à la traite pour la prostitution. En outre, il arrive fréquemment que ce soit les enfants, entre tous, dont la sécurité soit la plus menacée par les conflits armés. Au cours des 10 dernières années seulement, quelque deux millions d'enfants ont été tués, de quatre à cinq millions ont été mutilés, un million sont devenus orphelins et 12 millions ont été laissés sans abri par la guerre et les conflits. À ces chiffres viennent s'ajouter 250 000 enfants soldats dont les conditions de vie très dangereuses les laissent avec des blessures et un traumatisme psychique, et diminuent considérablement leurs possibilités de participer pleinement à la vie de leur société à l'âge adulte.

Une foule d'autres problèmes, souvent étroitement liés à la pauvreté, assombrissent les perspectives des pays en développement et nécessitent forcément la concertation des efforts de coopération internationale de tous les pays. Les ressources vivrières mondiales devront doubler au cours des 35 prochaines années pour suivre le rythme de la croissance démographique. La rareté de l'eau touchera vraisemblablement un nombre croissant de personnes — dans les pays en développement et les pays développés — et elle risque d'aggraver les tensions existantes dans certains points chauds du globe. Déjà, 25 pays et 300 millions de personnes sont confrontés à des pénuries chroniques d'eau douce. D'ici 2025, ce devrait être le cas pour 66 pays abritant les deux tiers de l'humanité. Et, d'ici 2050, malgré le ralentissement de la croissance démographique, la terre comptera entre 9 et 11 milliards d'habitants. De plus, ces derniers vivront en moyenne plus longtemps. Les décideurs des pays en développement seront aux prises avec un double problème : offrir des possibilités aux jeunes tout en s'attaquant aux problèmes sociaux et de santé des populations plus âgées.

L'environnement — en particulier, le changement climatique — et le commerce sont deux secteurs qui soulèveront des problèmes grandissants pour les pays en développement et la coopération internationale. En raison de la mondialisation et de l'interdépendance, un nombre grandissant de pays se préoccupent de plus en plus de ces questions. Bon nombre de problèmes environnementaux touchent maintenant tous les pays, et leur règlement dépend de plus en plus de la coopération des pays en développement. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre de ces pays auront vraisemblablement doublé entre 1990 et 2010. Cette hausse touchera tous les pays, non seulement les pays en développement. Il est donc important d'aider les pays en développement, d'une part à renforcer leurs capacités d'assurer un développement soucieux de l'environnement et, d'autre part, à contribuer à l'élaboration d'accords internationaux en matière d'environnement.

Cela vaut aussi largement à l'égard des échanges commerciaux. Avec la mondialisation de l'économie, le commerce revêt une importance croissante pour les pays en développement. Il est

important que ces pays participent à l'économie mondiale afin de pouvoir répondre à leurs besoins immédiats et de poser les bases du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Les échanges commerciaux aident les pays en développement à obtenir des devises pour payer leurs importations et assurer le service de la dette. Ils permettent aussi le transfert des connaissances et de la technologie et contribuent à créer des emplois. Pourtant, malgré ces avantages éventuels, de nombreux pays en développement restent en marge du commerce mondial et ont besoin d'une aide considérable pour renforcer leur capacité de participer plus activement à l'économie mondiale. C'est là un autre domaine où la coopération internationale peut être utile, en aidant les pays en développement à définir et à respecter les engagements multilatéraux en matière de commerce, ainsi qu'à établir des politiques nationales qui favorisent l'accroissement des débouchés commerciaux.

Le rôle de la coopération internationale

Depuis 50 ans, la coopération internationale joue un rôle important dans les efforts en vue de régler les problèmes de développement et de favoriser le progrès dans les pays en développement — par exemple, grâce à des interventions efficaces dans le domaine de la santé des enfants, notamment l'immunisation, et à la recherche, qui a permis d'augmenter considérablement la production vivrière même dans les pays les plus pauvres. Au cours de cette même période, la coopération internationale a beaucoup évolué, pour tenir compte à la fois des nouvelles réalités et des leçons tirées de l'expérience dans le domaine du développement.

Au début, les pays donateurs s'efforçaient de transposer l'expérience acquise lors de la reconstruction de l'Europe dans les pays en développement, en mettant l'accent sur l'investissement et l'infrastructure. Ces premiers efforts ont été rapidement suivis dans les années 60 et 70 de la mise en œuvre d'un concept de développement plus large qui faisait fortement reposer sur l'État la responsabilité de la planification et de la promotion de la croissance et du changement social. À cette époque, les politiques économiques protectionnistes et

tournées vers l'intérieur ont nui à la croissance et au développement, notamment en Amérique latine. Dans les années 80, particulièrement après la crise de la dette qui a frappé cette région au début de la décennie, l'importance du marché dans le développement a été de plus en plus reconnue mondialement. On s'inquiétait aussi de plus en plus de l'effet d'une intervention excessive de l'État — par exemple, fardeau de la dette insurmontable, fonction publique inefficace, systèmes de réglementation inadéquats et risques accrus de corruption. Les approches axées sur le marché avaient la cote, et on insistait beaucoup sur la réforme des politiques et une réduction importante du rôle de l'État.

Aujourd'hui, les leçons tirées de l'expérience des 50 dernières années ont débouché sur une vision du développement qui recueille un consensus de plus en plus large. Cette vision reconnaît les limites tant de l'État que du marché et cherche à définir ce que doit être leur rôle respectif. Cette nouvelle approche à l'égard du développement insiste aussi beaucoup sur la mise en place de politiques économiques et sociales qui maximisent l'efficacité de l'aide dans les pays en cause. Cela signifie que l'on s'attache davantage à définir correctement le rôle respectif du gouvernement et de la société civile dans les pays partenaires.

Certains éléments clés de ce nouveau consensus sont énoncés dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xx^e siècle*, un document de stratégie publié en 1996 par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Les objectifs indiqués dans ce document — les buts du développement international — reposent sur les accords intervenus lors d'une série de conférences mondiales tenues dans les années 90. Les principes qui y sont énoncés — la prise en charge locale, le partenariat, la coordination de l'aide, la cohérence des politiques — sont le fruit de nombreuses années d'expérience et ont trouvé un appui chez les acteurs du développement, dans leur ensemble. Le Canada a joué un rôle important dans l'élaboration du document et a fortement influé sur la vision qui y est définie, particulièrement l'approche en matière de partenariat.

De plus, il apparaît de plus en plus clairement que certaines approches permettent d'assurer l'efficacité de l'aide. L'information à cet égard — présentée de manière très convaincante dans une étude de la Banque mondiale en 1998, *Repenser l'aide* —, montre comment la croissance axée sur le marché et l'attribution de rôles appropriés à l'État peuvent contribuer à réduire la pauvreté. Elle montre aussi la façon dont le contexte en matière d'orientations de politique et le dynamisme institutionnel d'un pays influent sur l'efficacité de l'aide fournie. Cette convergence de vues trouve maintenant son aboutissement dans l'élaboration du *Cadre de développement intégré* de la Banque mondiale — une approche de développement qui rallierait les donateurs et les bénéficiaires de l'aide autour de programmes fondés sur une meilleure coordination de l'aide et le renforcement de la prise en charge locale.

Les cadres de développement intégré constituent également des approches globales qui s'efforcent de s'attaquer à tous les facteurs qui influent sur l'efficacité des efforts de développement. La mise en œuvre de ces cadres dans certains pays pilotes est maintenant examinée par les intervenants du développement, y compris le Canada. Si elles se révèlent fructueuses, ces premières expériences pourraient fournir un point de ralliement pour une action élargie en matière de coopération internationale dans la période à venir.

Cette nouvelle conception du développement a une profonde influence sur la coopération internationale et sur le genre de programmes que les pays donateurs appuieront dans les prochaines années. L'expérience donne à penser qu'une certaine prudence s'impose lors d'un changement de cap. Toutefois, le consensus recueilli à l'égard de ces nouvelles approches, ainsi que les nombreuses expériences qui viennent les appuyer, sont sans précédent.

Si les leçons tirées de ces expériences sont exploitées avec soin et efficacité dans les années à venir, elles pourraient permettre d'accélérer le développement au *xxi*^e siècle et de parachever les réalisations des cinquante dernières années. La réussite dépendra fortement de la capacité des pays en développement de prendre les rênes de ce processus. Elle dépendra en outre du contexte en matière d'orientations de politique, du degré de

coordination des donateurs et du volume de l'aide internationale.

Financement du développement

La série de crises financières qui a secoué les marchés émergents en 1997 et 1998 a réduit l'accès au capital international pour la grande majorité des pays. Les apports de capitaux privés des pays de l'OCDE, destinés aux pays en développement, lesquels apports avaient connu une croissance au cours des années 90, ont continué de chuter en 1998, passant de 244,9 milliards de dollars américains à 147,2 milliards.

En revanche, le financement de l'aide publique (à des conditions de faveur comme aux conditions du marché) a augmenté en 1998, passant de 75,3 milliards de dollars américains à 88,3 milliards. Plus significatif encore, le déclin de l'APD enregistré entre 1992 et 1997 a cessé en 1998, année où on a plutôt enregistré une hausse de 3,6 milliards, laquelle faisait ainsi passer l'APD à 51,9 milliards de dollars américains, soit une augmentation de 9,6 p. 100 en dollars constants. Le redressement de l'aide consentie par les pays de l'OCDE en 1998 était attribuable en partie à des mesures à court terme prises par suite de la crise financière asiatique, mais traduisait également des décisions stratégiques de certains donateurs qui visaient à stabiliser et à rétablir progressivement leurs programmes d'aide après les compressions des dernières années.

Néanmoins, l'APD est encore de 20 p. 100 inférieure en dollars constants aux niveaux enregistrés au début de la décennie. La part de l'APD nette par rapport au PNB des pays de l'OCDE a augmenté légèrement, passant de 0,22 p. 100 à 0,24 p. 100 en 1998, mais demeure largement inférieure au niveau atteint au milieu des années 80, soit 0,35 p. 100. Seuls quatre pays — le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède — ont dépassé l'objectif de 0,7 p. 100 établi par les Nations Unies.

L'aide publique offerte aux conditions du marché a presque triplé pour atteindre 15,2 milliards de dollars américains entre 1997 et 1998. La majorité de cet apport net de capitaux consistait en des prêts d'urgence visant à stabiliser les marchés financiers.

En 1998, des tendances positives se sont fait jour. Certains pays de l'OCDE ont laissé entendre que leurs niveaux d'APD pourraient augmenter. En outre, les donateurs ont approuvé la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID) — plus de 11 milliards de dollars américains en nouvelles contributions — et des progrès ont été accomplis au regard de la réduction de la dette grâce à l'Initiative pour alléger l'endettement des pays pauvres très endettés (PPTE) — l'Initiative PPTE. Cette initiative réunit les créanciers publics bilatéraux et multilatéraux afin de ramener à des niveaux soutenables la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

Les pays visés par l'Initiative PPTE doivent préparer un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CLSP), sur lequel reposera les programmes qu'appuieront la Banque mondiale ou le FMI. Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, qui remplace le Document-cadre de politique économique (DCPE), devra à terme être préparé par chaque pays en développement désirant obtenir des fonds à des conditions de faveur de l'Association internationale de développement et de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Les cadres stratégiques seront rédigés par les autorités nationales en consultation avec la société civile, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants. Ces documents analyseront les conditions de la pauvreté et présenteront un plan d'action à moyen terme pour réduire la pauvreté et favoriser la croissance économique.

ORIENTATIONS À VENIR

Au cours des prochaines années, le programme de coopération internationale du Canada s'efforcera d'élaborer des approches stratégiques mieux ciblées, y compris en accordant une importance accrue à la réduction de la pauvreté et en maximisant les retombées dans les secteurs sociaux clés, particulièrement en Afrique.

Cette orientation englobe des modifications à l'égard des genres de programmes réalisés par l'Agence, afin de mettre moins l'accent sur les projets individuels et de privilégier plutôt des approches générales coordonnées dans un secteur donné, par exemple, la santé ou l'éducation.

L'objectif est d'accroître l'efficacité de l'aide canadienne, de mieux concerter les efforts du Canada avec les pays qui sont ses partenaires et les autres donateurs, et de maximiser les retombées de l'aide à l'égard du développement.

Retombées sociales accrues

Une bonne politique sociale est une bonne politique économique. Une population éduquée et en bonne santé est synonyme d'une vie meilleure non seulement pour les individus, mais aussi pour la société. De fait, la prospérité et le dynamisme d'une collectivité reposent sur des investissements dans le bien-être de la personne — dans la santé et l'éducation, ainsi que dans la protection des membres les plus vulnérables de la société.

Vu l'importance d'un sain développement social pour toutes les collectivités, dans les années à venir, l'ACDI renforcera ses programmes dans les quatre secteurs clés suivants, en veillant à ce qu'une grande importance soit accordée à l'égalité entre les sexes :

CE QUE D'AUTRES EN DISENT

La communauté du développement est confrontée à un choix fondamental. Nous pouvons maintenir le statu quo, en concentrant notre attention sur un projet ici, un autre projet là, trop souvent en retard sur la pauvreté. Nous pouvons continuer de conclure des accords internationaux dont nous ferons fi. Nous pouvons continuer nos querelles de clocher, nous disputer la palme de la vertu. Ou nous pouvons décider de vraiment faire quelque chose.

[Traduction]

James D. Wolfensohn, président de la Banque mondiale

- **La santé et la nutrition** : Il s'agit là des éléments constitutifs fondamentaux du développement de toute société. Ce sont aussi des secteurs où le Canada possède un savoir-faire mondialement reconnu. Le Canada fait depuis longtemps preuve de leadership dans divers dossiers liés à la santé et à la nutrition — notamment la campagne mondiale en vue d'immuniser tous les enfants contre les maladies évitables les plus mortelles et les efforts en vue d'améliorer la nutrition des enfants grâce à des programmes peu coûteux de fourniture de suppléments nutritionnels. Fort de son expérience, le Canada lancera une initiative exemplaire en vue d'améliorer la santé et la nutrition dans les pays en développement. Dans le contexte de cette initiative, l'ACDI s'efforcera de rallier d'autres intervenants autour des buts suivants : éradiquer la rougeole et réduire la tuberculose de façon importante. Cette initiative aidera aussi à améliorer la santé des enfants par une amélioration de la nutrition. Elle comprendra en outre des mesures pour lutter contre la malaria. L'accent sera mis sur les approches intégrées qui maximisent les retombées de chaque intervention en matière de santé. Conformément à sa *Stratégie de santé*, l'ACDI continuera de travailler à améliorer la santé des femmes et la santé de la reproduction, ainsi qu'à renforcer les systèmes de santé des pays.
- **Le VIH/sida** : Le VIH/sida n'est plus un simple problème de santé; de plus en plus, il devient un enjeu de développement dont les répercussions se font sentir à tous les échelons de la société, particulièrement en Afrique. Il a déjà abaissé les taux d'espérance de vie dans certaines régions du continent et fait des millions d'orphelins. Une action décisive s'impose pour stopper sa propagation et atténuer ses effets néfastes. Le Canada redoublera donc d'efforts pour trouver des moyens d'en freiner la transmission. À cette fin, il encouragera l'adoption d'approches novatrices en matière d'éducation sanitaire et de communication de l'information sur le VIH/sida et les relations sexuelles afin de modifier les comportements sexuels et d'axer la prévention sur les adolescentes et les adolescents. D'autres interventions comprendront des mesures visant à réduire le taux de transmission de la mère à l'enfant.
- **L'éducation de base** : L'universalité de l'éducation de base est essentielle pour le développement à long terme. Pourtant, malgré les réels progrès réalisés au chapitre de l'élargissement de l'accès à l'éducation, le nombre d'enfants non scolarisés demeure trop élevé.

Les taux d'abandon scolaire dans les pays les plus pauvres sont élevés, la qualité de l'éducation publique est souvent très médiocre et environ 880 millions d'adultes dans les pays en développement sont analphabètes. Ce nombre est supérieur à celui enregistré en 1990 et ne cesse d'augmenter. La situation est particulièrement critique pour les filles, qui se voient souvent injustement refuser les mêmes possibilités d'étude que les garçons. Pourtant, investir dans la scolarisation accrue des filles procure d'énormes avantages sur le plan du développement — hausse du revenu des femmes et de leurs familles, réduction des taux de naissance et augmentation de la productivité agricole. L'éducation, en particulier celle des filles, constitue clairement un des meilleurs investissements qui soient en matière de développement. L'ACDI prendra donc des mesures vigoureuses pour accroître son appui à l'éducation de base. Dans cette perspective, elle s'efforcera tout particulièrement de rallier la communauté internationale autour d'un but, à savoir éliminer l'écart entre les filles et les garçons dans le secteur de l'éducation de base tout en améliorant la qualité de l'éducation et en renforçant le secteur de l'éducation dans les pays en développement.
- **La protection des enfants** : Les enfants constituent les membres les plus vulnérables de la société. Dans les sociétés déchirées par la guerre ou frappées par la pauvreté et ses problèmes connexes, cette vulnérabilité est très manifeste et se traduit par la traite des enfants, le travail des enfants, le nombre élevé d'enfants de la rue et le recours aux enfants soldats. La protection des enfants — trouver des moyens de mettre fin à l'exploitation des garçons et des filles — occupera donc une

place croissante dans le programme de coopération internationale du Canada. Elle représentera aussi un élément important de la contribution de l'ACDI au programme du gouvernement en matière de sécurité humaine, étant donné que c'est la sécurité des enfants en particulier qui est le plus souvent menacée. L'approche de l'ACDI englobera diverses activités, y compris des programmes visant expressément à protéger les enfants, par exemple, en contribuant à retirer les enfants des forces armées lors de conflits armés. L'Agence encouragera aussi le dialogue avec d'autres donateurs et pays partenaires pour renforcer l'appui aux mesures de protection des enfants.

Nouvelles approches en matière de programmes de développement

Pour soutenir ses efforts dans les quatre domaines susmentionnés, et dans le contexte de son évolution continue, l'ACDI examinera de nouvelles approches en matière de programmes de développement qui s'efforcent de tirer parti des leçons des 50 dernières années, afin d'augmenter les retombées, à l'égard du développement, des fonds que le Canada consacre à l'aide internationale. Ces nouvelles approches engloberont les éléments suivants :

- **Participation à la mise en œuvre des cadres de développement intégré.** Les cadres de développement intégré de la Banque mondiale sont un nouvel outil de développement prometteur. Le Canada participe à trois projets pilotes de mise en œuvre de ces cadres (Bolivie, Ghana et Viêt-Nam). Les connaissances et l'expérience acquises grâce à ces projets seront prises en compte lors de l'élaboration des programmes d'aide canadiens pour d'autres pays, afin que le Canada et ses partenaires mettent au point des approches plus novatrices.
- **Élaboration de nouveaux outils de programme.** Dans certains domaines, l'ACDI examinera aussi la possibilité de mettre l'accent non plus sur les projets individuels mais sur des approches sectorielles. Pour l'essentiel, ce genre d'approches, qui serait mis en œuvre de concert avec d'autres

donateurs, permettrait à l'ACDI d'apporter un soutien général, tant financier que technique, à un pays en développement dans un secteur donné, la santé, par exemple. Les ressources et les connaissances de l'ACDI serviraient à améliorer la planification et la prestation des services dans le secteur et non à financer des projets particuliers. Cette approche vise à créer des capacités permanentes dans le pays concerné afin de pouvoir s'attaquer à des problèmes sociaux clés d'une manière qui soit mieux adaptée aux préoccupations locales. En conjuguant leurs efforts et en combinant les projets connexes mis en œuvre dans un pays donné, les donateurs aideraient en outre à réduire le fardeau administratif des donateurs, y compris celui de l'ACDI et de ses partenaires du pays bénéficiaire. Cette approche donne aussi beaucoup d'importance à la qualité des connaissances dont le Canada peut faire profiter ses partenaires des pays en développement.

- **Renforcement des capacités et des connaissances.** L'ACDI accordera également une importance accrue au renforcement des capacités des pays partenaires. Le renforcement des capacités — faire en sorte que les pays en développement et les pays en transition possèdent les connaissances et les compétences nécessaires et disposent de la main-d'œuvre, composée de femmes et d'hommes qualifiés, dont ils ont besoin — est la clé d'un développement à long terme autonome. Le renforcement des capacités est déjà un élément important de tous les programmes de l'ACDI, mais on lui accordera une place encore plus grande. Trois secteurs revêtent une importance particulière à l'égard du renforcement des capacités : les échanges commerciaux, l'environnement et la gestion des affaires publiques. Le commerce et l'environnement sont importants non seulement en raison de leur rôle déterminant dans le développement, mais aussi parce qu'ils font l'objet d'un nombre croissant de règles et d'accords internationaux. Pour que les pays en développement puissent bénéficier pleinement de ces règles, ils doivent être en mesure de participer efficacement aux négociations internationales sur le commerce et l'environnement. La gestion des affaires

publiques est également importante parce que la capacité d'assurer une bonne gestion des affaires publiques, de créer des institutions publiques et privées saines et de mettre en œuvre des politiques efficaces est un préalable nécessaire au progrès plus général dans le domaine du développement. Le Canada possède un savoir-faire reconnu mondialement dans ces trois domaines et accroîtra ses efforts pour transférer ses connaissances et ses compétences aux partenaires des pays en développement. L'ACDI examinera également plus attentivement le rôle que les réseaux du savoir — tant au sein de l'Agence que dans les autres ministères et les organisations non gouvernementales — peuvent jouer dans l'élaboration de mesures efficaces en vue de régler des questions transversales générales.

Au cours des deux prochaines années, l'ACDI procédera donc à des évaluations et à des examens pour déterminer les changements qui s'imposent si elle veut maximiser son efficacité dans un monde axé sur le savoir.

À l'aube du nouveau millénaire, l'ACDI continuera d'évoluer afin de pouvoir relever les nouveaux défis tout en maintenant les retombées en matière de développement. En accordant une plus grande attention aux questions à forte composante sociale — la santé et la nutrition, le VIH/sida, l'éducation de base, la protection des enfants —, l'ACDI aidera à faire progresser des secteurs qui soutiennent le développement en général. Parallèlement, les nouvelles retombées seront renforcées par l'examen de nouveaux genres de programmes qui tirent parti des leçons clés des 50 dernières années et qui mettront à contribution les donateurs et les pays partenaires dans le contexte d'une action concertée portant sur des questions d'intérêt commun.

B. DÉTAILS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

PROGRAMMES GÉOGRAPHIQUES

OBJECTIF

Appuyer le développement durable et la réduction de la pauvreté en mettant en œuvre des programmes de développement dans certains pays, en tenant compte de leurs besoins, du but et des priorités du programme d'APD et des intérêts du Canada en matière de politique étrangère.

CONTEXTE

Trois Programmes géographiques — des programmes de pays à pays en Afrique et au Moyen-Orient, dans les Amériques et en Asie — permettent au gouvernement du Canada de planifier et de mettre en œuvre des initiatives de coopération internationale par la voie de liens directs avec les gouvernements et les organismes de pays en développement. Cette voie d'exécution constitue pour le gouvernement canadien le principal mécanisme d'investissement dans des secteurs névralgiques du point de vue du développement durable. Les Programmes géographiques absorbent environ le tiers du budget de l'aide internationale du Canada.

Le choix et la nature des programmes géographiques sont axés avant tout sur les besoins des pays en développement, ainsi que sur la capacité du Canada de répondre à ces besoins. La responsabilité première du développement national incombe aux pays en cause et à leurs populations. Aussi la consultation et la coopération avec les gouvernements jouent-elles un rôle crucial dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes.

À de rares exceptions près, l'aide accordée par l'intermédiaire des Programmes géographiques est une aide en nature et non une aide financière. Les programmes sont mis en œuvre par l'ACDI avec l'aide de fournisseurs et d'agents d'exécution canadiens ou d'agents retenus dans les pays en développement ou les régions bénéficiaires.

AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

Depuis 1996, la Direction de l'Afrique et du Moyen-Orient poursuit deux objectifs principaux et étroitement reliés : **réduire la pauvreté et promouvoir la paix et la sécurité**. Cette région, qui évolue rapidement, présente un tableau contradictoire. De 1994 à 1998, l'économie de la région a affiché un taux de croissance annuel stable de 4 p. 100 à 5 p. 100. Cependant, l'Afrique et le Moyen-Orient, et plus particulièrement l'Afrique subsaharienne, posent le plus grand défi sur le plan du développement au XXI^e siècle. On y retrouve la plupart des pays les moins avancés. En chiffres relatifs, les niveaux de pauvreté y sont les plus élevés au monde. La corruption y est généralisée et systémique; et malgré de nombreuses élections multipartites, les gouvernements ont peu changé. En 1999, la croissance a chuté à 2,5 p. 100 en Afrique subsaharienne et à environ 2 p. 100 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Cette baisse était attribuable à la chute des prix des produits primaires, aux nombreux conflits et à l'incidence de la crise financière asiatique sur l'économie sud-africaine.

Certains pays — dont ceux de la zone CFA (Communauté financière africaine) ainsi que l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, le Mozambique et la Tanzanie — ont affiché un bilan plus positif. La perspective de fructueux pourparlers de paix dans des régions comme le Moyen-Orient, l'attitude plus ouverte à l'égard de la réduction de la corruption, la libéralisation accrue des échanges, la privatisation et une forte volonté politique face à l'intégration régionale devraient favoriser la croissance économique.

Malgré les progrès enregistrés dans certains pays, le continent africain est confronté à de gigantesques problèmes. La pauvreté est endémique dans de nombreux pays. À l'heure actuelle, 47 p. 100 de la population de l'Afrique subsaharienne vit avec moins de 1 \$US par jour. Pour atteindre l'objectif mondial et réduire de moitié, d'ici l'an 2015, le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue, il faudrait maintenir un taux de croissance annuel de 5 p. 100 à 8 p. 100. Le fardeau de la dette s'ajoute au problème de la pauvreté et réduit la capacité des pays d'investir dans les services sociaux essentiels. Les systèmes d'éducation et de santé sont par ailleurs très inadéquats dans de nombreux pays africains. Dans 15 pays d'Afrique, moins de 50 p. 100 des enfants fréquentent l'école primaire, et dans 25 pays, les taux d'alphabétisation sont inférieurs à 40 p. 100. L'Afrique affiche les plus hauts taux de mortalité maternelle et infantile au monde. Elle a été durement touchée par la pandémie du VIH/sida, à tel point que la maladie ne menace pas seulement la vie des personnes mais aussi le développement social et économique de la région, et plus particulièrement celui de l'Afrique australe et de l'Afrique orientale. Il en résulte une baisse de l'espérance de vie dans certains pays, une aggravation de la pauvreté et une hausse du nombre d'enfants orphelins du sida.

ASIE

La Direction générale de l'Asie a pour mandat précis de promouvoir **la croissance axée sur l'équité**. Pour atteindre ce but, la Direction générale continuera de poursuivre trois objectifs interreliés et complémentaires : contribuer à la réduction de la pauvreté, consolider les bases de la prospérité, et promouvoir la sécurité. La réduction de la pauvreté doit primer puisqu'elle est essentielle à la prospérité, et une prospérité durable est nécessaire à la sécurité. Ainsi la réduction de la pauvreté sera le dénominateur commun de toutes les initiatives de la Direction générale.

L'Asie est la région la plus peuplée au monde. Elle abrite environ 60 p. 100 de la population mondiale, mais seulement 16 p. 100 des terres. Plus de la moitié des démunis résident en Asie, région qui a par ailleurs connu les plus grandes cas de réussite en matière de développement. Le fait que l'Asie soit enracinée dans l'histoire, la culture et les traditions assure une continuité pour les collectivités qui y vivent, mais constitue également une source de tensions. De façon générale, l'Asie exerce beaucoup d'influence sur les affaires mondiales.

Ces trente dernières années, de nombreux pays asiatiques, plus particulièrement en Asie du Sud-Est, ont affiché des taux de croissance économique élevés et soutenus. Même l'Asie du Sud, dont la situation était précaire, a enregistré ces dix dernières années une croissance plus rapide que celle des pays industrialisés. Pour de nombreux pays, la croissance économique s'est accompagnée d'une meilleure répartition du revenu et d'un niveau de vie plus élevé, dont une hausse de l'espérance de vie, une réduction des taux de mortalité infantile et un meilleur accès à l'éducation de base, y compris pour les femmes. Cependant, c'est avec beaucoup d'incertitude que l'Asie entre dans le nouveau millénaire. La situation économique de la région s'est transformée, au même titre que les dynamiques politiques et stratégiques.

Les améliorations sans précédent pour ce qui est du niveau de vie et de la réduction de la pauvreté observées dans de nombreux pays de l'Asie du Sud-Est ont été atténuées par la récente crise économique et financière. La répartition inéquitable des retombées de la rapide croissance économique antérieure est une dure réalité. Tandis que les possibilités de croissance durable demeurent bien réelles en Chine, ce pays a cependant subi les contrecoups de la crise financière asiatique. Des pays de l'Indochine luttent pour se sortir des problèmes laissés à la fois par des décennies de guerre et par la récente crise financière. La démocratisation n'en est qu'au stade embryonnaire dans nombre de ces pays. En Asie du Sud, l'accroissement démographique et la hausse du nombre de personnes vivant dans la pauvreté qui en découle continueront d'atténuer les gains résultant de la croissance économique. L'incertitude quant aux perspectives économiques de la région s'est aggravée à la suite de l'explosion expérimentale d'engins nucléaires par l'Inde et le Pakistan en 1998, et l'imposition subséquente de sanctions économiques par plusieurs pays industrialisés, dont le Canada.

AMÉRIQUES

Deux impératifs sous-tendent les initiatives de l'ACDI dans les Amériques au cours des années à venir : la nécessité de promouvoir l'**équité** et de lutter contre la marginalisation accrue des pauvres, et la nécessité de favoriser une **croissance durable** en appuyant les réformes sociales, économiques et démocratiques prometteuses de la région. Malgré les effets persistants de la crise financière de 1998-1999 et les nombreuses catastrophes naturelles, la situation en Amérique latine et dans les Antilles demeure en général relativement paisible, prospère et stable. Fait étonnant, on a réussi à maintenir les réformes économiques et démocratiques malgré les circonstances difficiles. Ces dix dernières années, le taux de croissance économique s'est élevé en moyenne à 3 p. 100 par année, une hausse marquée par rapport à la moyenne annuelle de 1 p. 100 dans les années 80. Toutefois, la situation demeure à peu près la même quant au nombre de personnes vivant dans la pauvreté. Les plus défavorisés participent très peu aux retombées de la croissance et des réformes que connaît la région.

Les conséquences diverses de la mondialisation sont le principal moteur de changement dans la région. La crise financière a amené une dévaluation de la monnaie, une fuite des capitaux et d'autres bouleversements. Cependant, les répercussions ont été beaucoup moins graves que prévu. Dans la plupart des pays des Amériques, l'accroissement des échanges commerciaux, l'ouverture des marchés et les apports de capitaux privés continuent de favoriser la croissance économique. Pour continuer de progresser, ces pays doivent élaborer de saines politiques économiques. Pour bénéficier de la mondialisation, ils doivent favoriser leur intégration et devenir plus concurrentiels. Cela s'applique de façon particulière aux Antilles, formées de nombreux petits marchés non diversifiés. Compte tenu des maintes catastrophes qu'a connues la région, la reconstruction constitue aussi une priorité dans la plupart des pays d'Amérique centrale, dans les Antilles, en Équateur, au Pérou et au Venezuela.

Toutefois, les bouleversements économiques extérieurs, les mesures d'austérité et les catastrophes naturelles continuent de toucher de façon disproportionnée les plus démunis, tant les femmes que les hommes. Leur capacité de production et l'accès aux services essentiels sont soumis de façon plus accentuée aux circonstances indépendantes de leur volonté. Les filets de sécurité sont souvent inadéquats. Bien que la démocratisation ait progressé de façon importante dans la région ces vingt dernières années, les institutions démocratiques demeurent fragiles et la participation de la société civile au processus démocratique est souvent restreinte.

Depuis le début des années 90, le Canada a cherché à jouer un rôle plus déterminant à l'intérieur du système interaméricain. L'accroissement des initiatives du Canada en matière de diplomatie, d'échanges commerciaux et de développement a été bien accueilli dans toute la région. Désigné à cette fin, le Canada sera appelé à jouer un rôle clé dans certains des événements hémisphériques qui auront lieu au cours des deux prochaines années, et dont le point culminant sera le troisième Sommet des Amériques, qui se tiendra à Québec en avril 2001. Ces événements mettront grandement en évidence les relations entre le Canada et les Amériques.

ILLUSTRATION

Protection des enfants : L'ACDI contribuera à la réintégration des enfants soldats à la vie civile dans la République démocratique du Congo. Le programme comprend un recensement permettant de déterminer le nombre d'enfants et leurs profils, la recherche des familles, la médiation, la réunification des familles et la réintégration scolaire.

VIH/sida : La région de l'Afrique australe élargira son programme de lutte contre le VIH/sida au moyen de projets centrés sur le VIH/sida et de l'examen de questions ayant trait au VIH/sida dans le contexte d'autres projets. Au Malawi, le Projet sur la santé familiale et de la reproduction permettra d'améliorer la qualité des services de santé de la reproduction, de planification familiale et de grossesses sans risques, et d'élargir l'accès à ces services. En Afrique de l'Ouest, les initiatives à venir cibleront davantage les groupes à risques élevés, plus particulièrement les travailleurs du sexe, ainsi que les femmes, principales victimes.

Éducation de base : Au Mali, en Ouganda et au Sénégal, l'ACDI appuiera les stratégies nationales visant l'augmentation des taux bruts de scolarisation des enfants et la réduction des disparités entre garçons et filles. Cet appui est axé sur le renforcement des capacités des professeurs, des conseillers pédagogiques, des inspecteurs et des directeurs d'école. Les programmes de cours sont revus afin d'améliorer leur contenu en fonction des besoins du milieu et d'y intégrer des éléments propres à chaque sexe. À des degrés divers, ces pays ont adopté une approche sectorielle élargie à l'ensemble des donateurs. Le financement du Canada s'inscrit dans cette approche.

DÉFIS À RELEVER

AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

La recherche de solutions à la pandémie du VIH/sida, qui constitue non seulement un grave problème de santé mais un obstacle de taille au développement, continue de poser un défi pour les pays d'Afrique et du Moyen-Orient et pour la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient.

De même, les conflits armés et les tensions sociales qui existent dans plusieurs pays engendrent des coûts humains considérables et érigent d'autres obstacles au développement. Il importe également de comprendre les liens entre l'instabilité, d'une part, et les migrations massives, la dégradation de l'environnement, l'accès aux ressources naturelles, dont l'eau et les terres, ainsi que le contrôle de ces ressources, d'autre part. En Afrique subsaharienne, le problème est aggravé par la prolifération des armes légères et des mines terrestres ainsi que par le recrutement de filles et de garçons comme soldats, soit par l'enlèvement soit en raison de l'extrême pauvreté dans laquelle vivent de nombreux ménages.

Pour réaliser une croissance économique équitable et durable, il importe de promouvoir une ouverture accrue des marchés, de garantir les droits de propriété et d'accroître l'accès aux capitaux privés et aux services d'infrastructure. Il faut en outre réduire la corruption, favoriser une intégration régionale accrue, offrir de meilleurs services d'éducation et de santé, réduire considérablement les inégalités hommes-femmes, et protéger les ressources naturelles. Autres défis à relever : faire participer les pays et les populations d'Afrique à l'économie de l'information et appuyer les initiatives visant à mettre à profit les nouvelles technologies des communications et de l'information. Il faut aussi faire en sorte que ces populations soient les bénéficiaires, et non les victimes, de ces progrès.

Compte tenu des défis très imposants à relever, il importe de tout faire pour optimiser les résultats des investissements en Afrique — investissements des pays africains eux-mêmes et des pays donateurs partenaires. À cette fin, les pays bénéficiaires et les pays donateurs se penchent sur des approches axées davantage sur les facteurs clés d'un processus de développement efficace, par exemple, les améliorations à l'égard de la prise en charge locale, des partenariats, de la participation de la société civile, de la coordination des donateurs, de l'allègement de la dette et du renforcement des capacités. On peut appliquer ces principes entre autres en contribuant au Cadre de développement intégré (CDI). À l'heure actuelle, sept pays d'Afrique mettent ce cadre à l'essai. Le Canada participe, pour sa part, à la mise en œuvre d'un tel cadre au Ghana. Les perspectives de développement de nombreux pays africains dépendront entre autres d'un allègement accru de la dette et d'une forte concentration sur la réduction de la pauvreté. Sur les

ILLUSTRATION

Égalité entre les sexes : Un projet mené au Bangladesh permettra d'améliorer les conditions sociales et de travail des femmes et des adolescentes dans les zones urbaines. On fera la promotion des droits des femmes (dont le droit à des services de santé de base, à l'éducation et à un logement sûr). Le projet permettra aussi de sensibiliser les dirigeants d'usines de confection de vêtements, le gouvernement et les travailleurs, à la nécessité d'améliorer les pratiques de travail dans le secteur de la fabrication.

Tuberculose et VIH/sida : L'ACDI aidera à raffermir la capacité du Centre antituberculeux de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) de lutter contre la tuberculose et le VIH/sida. Le projet devrait permettre au Centre d'influer de façon continue sur les politiques de lutte contre la tuberculose et contre le VIH/sida dans les pays membres de l'ASACR. On renforcera en outre dans la région, la capacité de diagnostiquer la tuberculose et de recueillir des données épidémiologiques sur cette maladie ainsi que sur le VIH/sida.

Biodiversité : Un projet de l'ACDI permettra à la Chine de mieux protéger la biodiversité et de promouvoir les initiatives possibles de développement durable auprès des populations pauvres du centre de la Mongolie. À cette fin, on sensibilisera le gouvernement et les collectivités à l'importance de protéger la biodiversité et aux moyens d'accroître cette protection.

36 pays admissibles à l'Initiative PPTE renforcée, 30 se situent en Afrique subsaharienne. Dans le cadre de cette initiative d'allègement de la dette, des pays très endettés et à faible revenu élaboreront, avec des donateurs, des stratégies de réduction de la pauvreté qui auront pour effet d'optimiser les retombées des mesures d'allègement de la dette et d'orienter la coopération entre bénéficiaires et donateurs pour les années à venir.

ASIE

L'une des leçons que l'on tire de la crise asiatique est que la croissance économique seule ne peut garantir une **réduction soutenue de la pauvreté**. Il doit exister aussi des institutions publiques et privées solides et participatives capables de résister aux bouleversements et de défendre et de promouvoir les intérêts des groupes défavorisés et vulnérables. Au cœur de l'objectif de réduction de la pauvreté se trouve la nécessité de créer des conditions propices à l'amélioration du bien-être des populations.

La **gestion des affaires publiques** est au centre de nombre des problèmes les plus pressants. Dans tous les pays, l'établissement d'un système de gestion publique propre à favoriser les réformes politiques et économiques demeure un problème constant.

L'égalité entre les sexes demeure également un sujet de préoccupation. Il existe un écart atteignant jusqu'à 30 p. 100 entre la condition des femmes par rapport à celle des hommes dans les pays asiatiques plus avancés, et un écart encore plus grand en Asie du Sud. La suppression des inégalités entraînera une utilisation plus efficace des ressources du développement et améliorera les perspectives d'une croissance économique équitable, d'une saine gestion des affaires publiques et d'une réduction de la pauvreté dans la région.

L'Asie présente un défi pour ce qui est de partager et de protéger les richesses de la planète. La région englobe certains des pays qui présentent la plus grande diversité biologique au monde, comme l'Inde et l'Indonésie. Mais l'accroissement démographique, le manque de ressources (de terres surtout) et les problèmes d'ordre économique entraînent une détérioration de **l'environnement**. Parmi les problèmes les plus courants, on peut mentionner le recours à des pratiques agricoles non viables, une utilisation non structurée de l'énergie et des terres, la réduction de la biodiversité, l'accroissement de l'urbanisation et de la pollution industrielle, la dégradation des écosystèmes côtiers et marins, la piètre qualité et la rareté de l'eau, et l'incapacité des politiques et des institutions nationales de garantir la conservation des ressources et la protection de l'environnement.

ILLUSTRATION

Formation des enseignants : Un projet de l'ACDI utilisera l'éducation à distance pour accroître les compétences de 1 000 enseignants non qualifiés au Guyana. Près de 40 p. 100 des enseignants du niveau primaire n'ont ni achevé leurs études secondaires ni reçu une formation d'enseignants. Quelque 80 p. 100 d'entre eux sont des femmes.

Droit humanitaire : Un projet de l'ACDI permettra de sensibiliser les institutions militaires dans 12 pays d'Amérique du Sud au droit international humanitaire (DIH). Une formation en matière de DIH a été offerte à plus de 900 officiers. Plus de 200 ont suivi des cours de formateurs. Des séminaires régionaux porteront sur l'application du DIH dans les conflits.

Approvisionnement en eau : Un projet d'une durée de cinq ans permet à des collectivités de mettre en place des systèmes d'approvisionnement en eau et des latrines simples et de recevoir une formation relativement aux soins de santé de base, à l'assainissement, et aux liens entre la préservation des bassins hydrographiques, la qualité de l'eau et la santé communautaire. Quelque 14 000 personnes devraient bénéficier directement du projet. Des mesures sont prises pour que d'autres initiatives puissent être mises en œuvre sans aide étrangère.

AMÉRIQUES

Malgré les changements généralisés survenus et une croissance économique marquée, le défi premier pour les Amériques est toujours d'accroître l'équité sociale, de renforcer les réformes économiques et politiques, et de stimuler une croissance économique durable, ainsi que la concurrence. La réforme économique et l'intégration régionale revêtent plus d'importance compte tenu des préoccupations actuelles pour ce qui est de la vulnérabilité des petits marchés dans le contexte de la Zone de libre-échange des Amériques.

Les besoins humains fondamentaux demeurent une priorité dominante. L'attention accrue accordée aux besoins essentiels des filles et des garçons pauvres est particulièrement pertinente. Les programmes de la Direction générale des Amériques visent à accroître l'accessibilité et la qualité de l'éducation de base, de la nutrition et des soins de santé primaires. Ils comprennent des initiatives dont le but est d'améliorer les systèmes de prestation des services de santé publique, de réduire la mortalité maternelle, et de freiner la propagation de la tuberculose et du VIH/sida. L'accroissement démographique et l'urbanisation font ressortir la nécessité de garantir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement — facteurs déterminants de la santé.

Les programmes en matière de gestion des affaires publiques dans les Amériques visent à aider les institutions clés à formuler et à mettre en œuvre des politiques économiques et sociales équitables. Il importe de garantir le respect des droits des femmes pauvres, des enfants, des autochtones et des autres groupes vulnérables — ainsi que l'accès de ces groupes aux services. La participation accrue de ces groupes au processus démocratique et le renforcement de la société civile sont essentiels à la promotion de l'équité. La lutte contre la corruption fera l'objet d'une attention particulière de la Direction générale.

La crise financière et les récentes catastrophes naturelles touchent les pauvres de façon disproportionnée, ce qui fait ressortir la nécessité d'accroître la capacité productive des pauvres par l'amélioration de la production et de la commercialisation agricoles, des services de crédit, des programmes de microcrédit pour les collectivités défavorisées, de l'éducation, de la formation et de l'accès aux programmes d'amélioration de la productivité.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les résultats escomptés à l'égard des Programmes géographiques sont les mêmes que pour les six volets prioritaires de l'ACDI (voir le tableau des Résultats escomptés à la page 11). L'importance accordée à chacune des priorités varie d'une direction générale à l'autre et d'un pays à l'autre.

En **Afrique** et au **Moyen-Orient**, l'accent sera mis sur les besoins humains fondamentaux, dont la santé, l'éducation et la lutte contre le VIH/sida, ainsi que sur les droits de la personne, le développement démocratique et le bon gouvernement (DPDDBG), dont la consolidation de la paix et la résolution de conflits. En **Asie**, les programmes seront axés sur la réduction de la pauvreté, le bon gouvernement, l'égalité entre les sexes et l'environnement. Dans le contexte de ses programmes visant les besoins humains fondamentaux, la Direction générale de l'Asie se penchera sur l'éducation de base, la santé et la protection des enfants. Dans les **Amériques**, les programmes privilégieront les besoins humains fondamentaux, l'égalité entre les sexes, le développement du secteur privé et les DPDDBG.

STRATÉGIES CLÉS

- À l'intérieur du programme d'APD actuel, chacun des trois Programmes géographiques renforcera son soutien aux initiatives visant à améliorer **la santé et la nutrition**, à accroître l'accès à **l'éducation de base**, à lutter contre **le VIH/sida** et à **protéger les enfants**. Ces objectifs revêtiront une importance particulière en Afrique, où les besoins sont souvent plus grands dans ces quatre secteurs. Compte tenu de la pauvreté persistante en Asie et dans les Amériques, ces quatre secteurs d'intervention constitueront des domaines importants en matière de programmes dans ces régions aussi.
- L'Agence accordera plus d'attention à **l'établissement de partenariats** avec les pays en développement, dont la société civile, afin d'examiner plus à fond les problèmes de développement et de transférer les connaissances et les compétences canadiennes nécessaires. On s'intéressera plus particulièrement à la prise en charge locale

des initiatives de développement par les pays mêmes.

- La **participation de l'ACDI au Cadre de développement intégré** (CDI) est l'un des moyens de renforcer et d'améliorer la coordination de l'aide. Les programmes de l'Afrique, de l'Asie et des Amériques participent à la mise en œuvre de tels cadres au Ghana, au Viêt-Nam et en Bolivie respectivement. Il s'agit de projets pilotes. Les CDI ont pour objet de promouvoir le rôle de coordination et de leadership des gouvernements et de la société civile des pays en développement dans le processus de développement. On cherchera des occasions d'appliquer à d'autres programmes-pays dans ces trois régions l'expérience tirée de la participation à ces initiatives en matière de CDI.
- L'ACDI mettra à l'essai de nouvelles initiatives telles des approches coordonnées et plus vastes pour un secteur donné (**approches sectorielles**). Celles-ci pourraient avoir pour effet d'accroître l'efficacité de l'aide canadienne et d'optimiser les retombées sur le développement des sommes déboursées par les contribuables canadiens. Les approches sectorielles permettent également de renforcer les capacités dans les pays en développement et de jeter les assises d'un développement durable.
- L'Agence favorisera le **renforcement des capacités** dans les pays en développement afin que ceux-ci puissent réaliser eux-mêmes le développement durable. Le renforcement des capacités est une composante de chacun des trois programmes géographiques. Toutefois, l'ACDI accordera une attention particulière au renforcement des capacités dans les secteurs des échanges commerciaux, de l'environnement et de la gestion publique. Pour maintes raisons, les deux premiers revêtent une importance particulière; ils sont essentiels à la réussite des initiatives de développement et sont l'objet d'un nombre croissant d'accords internationaux. Les pays en développement doivent renforcer leurs capacités dans ces deux domaines s'ils veulent participer à ces accords et en bénéficier, et faire en sorte que le commerce et

l'environnement soient intégrés dans leurs propres programmes de développement national.

Il importe plus particulièrement de renforcer les capacités en gestion publique car le système de gestion publique établit le cadre global pour la mise en œuvre du processus de développement. Le renforcement des capacités dans les trois secteurs susmentionnés est essentiel aux pays les plus pauvres d'Afrique, d'Asie et des Amériques.

Ces derniers bénéficient peu souvent de l'expansion du commerce mondial; ils ne peuvent gérer efficacement leurs ressources naturelles et ne disposent pas de systèmes de gestion publique adéquats. Le Canada possède des compétences de renommée mondiale dans ces secteurs et peut donc fournir un apport substantiel à l'égard du renforcement des capacités dans ces pays.

Tableau 3.1 : Ressources – Programmes géographiques

(en millions de dollars)	Budget		
	Prévision	principal	Post-
	1999-2000	2000-2001	budget
	1999-2000	2000-2001	2000-2001
Dépenses de programmes	661 902	624 300	682 167
Dépenses de fonctionnement	44 859	43 980	43 980
	706 761	668 280	726 147
Ressources humaines (ETP)	520	525	525

OBJECTIF

Appuyer le développement démocratique et la libéralisation économique en Europe centrale et de l'Est (ECE) pour faciliter l'établissement de liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement et appuyer les efforts internationaux en vue de réduire les menaces à la sécurité du Canada et du monde entier.

CONTEXTE

Le Programme des pays en transition (PPT) du Canada appuie le passage des pays d'Europe centrale et de l'Est (ECE) à une économie de marché et à des systèmes politiques démocratiques. Ce programme est essentiellement financé par l'aide publique (hors-APD). Souple et ponctuel, il permet au Canada d'adapter ses interventions à la situation particulière des pays de l'ECE tout en assurant la poursuite de ses objectifs prioritaires et la défense de ses intérêts dans la région. Le plus gros volet du PPT est la coopération technique. Il s'articule autour de projets répondant aux besoins particuliers des pays qui mettent à profit le savoir-faire canadien dans des secteurs clés. Les projets sont proposés et gérés par des entreprises, des organisations non gouvernementales (ONG), des associations de gens d'affaires, des associations manufacturières, des ministères, des syndicats et des établissements d'enseignement canadiens. Approuvés et mis en œuvre rapidement, les projets sont de faible envergure et les frais généraux connexes sont faibles. Le PPT englobe aussi d'autres volets.

- Un programme multilatéral appuie le travail d'institutions internationales, comme le Groupe de la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et comprend des fonds fiduciaires servant à financer les services de consultants canadiens pour la préparation et l'évaluation de projets de ces banques.
- Un programme d'assistance humanitaire aide les personnes déplacées par les conflits ou qui subissent le contrecoup de crises internes.
- Un programme régional appuie la création et le renforcement de réseaux régionaux dans des secteurs liés aux priorités du PPT, par le truchement de l'assistance technique.
- Le Programme Renaissance Europe de l'Est (REE) aide les entreprises canadiennes à établir des relations commerciales à long terme avec les entreprises de la région.
- Un programme de sûreté nucléaire permet au Canada de donner suite à ses engagements à titre de membre du G-7 (essentiellement en rapport avec Tchernobyl).
- Enfin, les Fonds canadiens d'initiatives locales permettent aux ambassades du Canada d'appuyer des projets communautaires.

Même si le rythme de la démocratisation et de la libéralisation économique varie d'un pays à l'autre, plusieurs pays devraient, au cours des cinq prochaines années, opérer une transition progressive qui leur permettrait de passer du PPT à des relations politiques, commerciales et sociales plus équilibrées avec le Canada. Par exemple, l'économie de la Pologne est en progression depuis 1992, principalement en raison de la stabilité macroéconomique et d'un secteur financier renforcé. Cinq pays, soit la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, ont enregistré une hausse des taux d'espérance de vie depuis 1989. Treize pays sont maintenant candidats à l'accession à l'Union européenne, une importante incitation à la démocratisation et au passage à une économie de marché. Six de ces treize pays — Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie — ont amorcé l'an dernier les négociations en vue de leur accession en tant que membres à part entière. Aucun pays ne devrait se joindre à l'Union européenne avant 2004.

L'Albanie, la Bulgarie, l'ex-République de Yougoslavie, la Roumanie, l'Ukraine et la Communauté des États indépendants (Arménie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Russie) ont amorcé un programme de privatisation et de réforme. Toutefois, dans ces pays, l'État exerce encore un certain contrôle, et les institutions financières sont faibles. En Azerbaïdjan, au Bélarus, au Tadjikistan et au Turkménistan, l'économie est encore largement dirigée. Les économies dirigées ont laissé en héritage une pollution généralisée de l'air, de l'eau et des sols. Il est clair que le Programme des pays en transition devra être maintenu pendant de nombreuses années encore.

Dans bon nombre de ces pays, le PIB officiel a diminué considérablement depuis 1989, un recul atteignant parfois 50 p. 100. La baisse du revenu national a engendré une hausse du chômage et une détérioration des programmes sociaux. La pauvreté s'accroît, les indicateurs sociaux sont à la baisse et des écarts importants entre les sexes sont enregistrés dans l'ensemble de la région. Des maladies comme la tuberculose et le VIH/sida se propagent à une vitesse alarmante.

La gestion des affaires publiques est un problème grave dans ces pays. La corruption est généralisée et profondément ancrée. Le public a peu confiance dans la capacité de l'État de gouverner. Les institutions publiques ont grandement besoin d'être renforcées.

ILLUSTRATION

Aide aux minorités visibles : Les ministères du gouvernement canadien ont amorcé des discussions sur la création d'une approche coordonnée en vue d'aider la minorité rom en Hongrie, en République tchèque et en Slovaquie. Tirant parti des solides relations et réseaux établis dans le contexte de projets en cours, la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Justice du Canada et Patrimoine canadien ont engagé des discussions préliminaires avec l'ACDI en vue d'élaborer des initiatives de coopération technique distinctes mais complémentaires. Ces initiatives sont axées sur les services de police communautaires pour les minorités (semblable à la police autochtone au Canada), la réforme juridique, la sensibilisation de la magistrature aux réalités culturelles, ainsi que sur des approches et des stratégies nationales pour la gestion d'une société hétérogène. Cette approche repose sur le principe que le tout est plus grand que la somme des parties.

Initiatives communautaires de remise en état : L'infrastructure et les services communautaires au Kosovo sont tombés en ruine et dans le chaos par suite de nombreuses années de négligence et du récent conflit. Un des volets de la contribution canadienne aux efforts de remise en état et de redressement au Kosovo est la mise en œuvre de petites initiatives locales visant à reconstruire des infrastructures comme des écoles et des routes. L'aide de l'ACDI est également axée sur des domaines où le Canada possède un avantage comparatif et contribuera à restaurer la prestation des services sociaux, y compris les soins de santé. Le Canada s'efforcera d'améliorer entre autres la santé maternelle et infantile, la santé de la reproduction, la santé publique, la formation médicale continue, et la situation psychosociale des enfants. Parmi les initiatives

DÉFIS À RELEVER

Les défis que posera la mise en œuvre du PPT dépendront en grande partie de l'évolution de la situation dans la région et varieront selon le pays. Cependant, la législation et la réglementation qui appuient le processus de réforme partout dans la région sont inadéquates.

Le Programme des pays en transition doit donc continuer de financer des initiatives visant à améliorer le contexte commercial et le climat d'investissement. Les efforts en vue de donner les moyens à la magistrature, aux forces policières et à d'autres institutions de lutter contre le crime et la corruption se poursuivront.

L'instabilité dans des régions comme les Balkans et la Tchétchénie constitue un sérieux obstacle au processus de réforme. Des initiatives doivent être élaborées pour s'attaquer aux problèmes sociaux, dont ceux dans le secteur de la santé. Des ressources considérables doivent être consacrées pour rétablir les conditions socio-économiques qui existaient avant le conflit. Le processus de réforme dans ces régions sera très long.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Transition économique.** Amélioration du contexte commercial et du climat d'investissement. Accroissement de la capacité des institutions publiques et privées et des entreprises de fonctionner dans une économie de marché.
- Développement démocratique.** Amélioration de la promotion et de la protection des droits de la personne. Amélioration de la capacité de tous les paliers de gouvernement de fournir en toute transparence des services plus efficaces et plus équitables. Accroissement de la participation populaire aux prises de décision dans la société.
- Liens avec le Canada en matière d'échanges commerciaux et d'investissement.** Création de coentreprises et de débouchés d'affaires. Retombées commerciales pour le Canada.
- Intérêts mondiaux et sécurité du Canada.** Renforcement de la paix, de la sécurité, de la stabilité, de la prospérité et de la coopération régionale. Amélioration de la sûreté nucléaire. Allègement des souffrances humaines attribuables aux situations d'urgence.

proposées, signalons l'amélioration des services de santé publique, grâce au renforcement de la capacité de l'Institut de santé publique et de ses bureaux régionaux au Kosovo d'assurer des activités et des services efficaces de promotion de la santé, de prévention des maladies et de protection sanitaire.

Formation sur le sida et développement communautaire :

Le projet de formation sur le sida et de développement communautaire en Russie appuie la mise en œuvre du programme fédéral de lutte contre le sida de la Russie. À cette fin, le projet finance des activités de formation et de collaboration entre les spécialistes du sida et les représentants communautaires, l'élaboration de recommandations pratiques relatives à la prévention et au traitement du sida qui soient conformes aux normes internationales, ainsi que des initiatives d'appui à l'élaboration de mesures communautaires de lutte contre le sida. Le Canada AIDS Russia Project (CARP) a son secrétariat au Toronto Hospital, plus précisément à la Immuno-deficiency Clinic. CARP travaille en partenariat avec un consortium d'établissements à Saint-Pétersbourg dans des domaines fondamentaux comme les essais et la surveillance épidémiologique, le traitement clinique, le counseling et les soins psychosociaux, la prévention et l'éducation, ainsi que le développement communautaire.

STRATÉGIES CLÉS

- **Promotion de partenariats.** Le succès du Programme des pays en transition est directement lié à la qualité des relations établies entre le partenaire canadien, le partenaire du pays bénéficiaire, et la Direction générale de l'ECE. Tous les efforts de la Direction générale seront désormais axés sur l'établissement de partenariats de qualité entre les Canadiens et les membres des organismes bénéficiaires, tant avant l'approbation du projet que pendant sa mise en œuvre.
- **Coordination des donateurs dans les Balkans.** Au moment où le conflit au Kosovo tirait à sa fin, la communauté internationale a amorcé une action concertée en vue de remettre en état le Kosovo et d'aider les pays voisins de la République fédérale de Yougoslavie touchés par la guerre en favorisant l'établissement d'une paix durable, la sécurité et la gestion démocratique des affaires publiques. L'ACDI s'attend à jouer un rôle modeste mais utile dans les secteurs où le Canada possède des compétences reconnues qui peuvent contribuer à améliorer la situation de manière significative. Plus précisément, le Canada fournit une aide humanitaire et économique, contribue aux efforts de reconstruction communautaire et de consolidation de la paix et encourage la création d'un environnement sûr. Le Canada appuie le Pacte de stabilité et en est un membre. Ce pacte réunit les pays et organismes donateurs qui favorisent la stabilité dans les Balkans. L'ACDI tient particulièrement à contribuer aux efforts de reconstruction économique, de développement et de coopération.
- **Renforcement des capacités dans le secteur de la santé.** Le coût social de la réforme politique et économique a été élevé. Dans le cadre du Programme de la Russie, l'assistance technique est centrée sur le renforcement de la capacité des institutions publiques et privées de s'attaquer à un large éventail de problèmes sociaux et sanitaires, dont le VIH/sida, les services à la jeunesse et les soins de santé communautaires.

Tableau 3.2 : Ressources – Pays en transition

(en millions de dollars)	Prévision	Budget	Post-
	1999-2000	principal 2000-2001	budget 2000-2001
Dépenses de programmes	114 037	156 787	163 423
Dépenses de fonctionnement	7 780	8 336	8 336
	121 817	165 123	171 759
Ressources humaines (ETP)	85	95	95

OBJECTIF

Promouvoir un système de développement multilatéral plus efficace et plus adéquat qui appuie le développement durable afin de réduire la pauvreté et de bâtir un monde plus juste, plus sûr et plus prospère et fournir aux pays en développement une aide humanitaire et alimentaire qui soit adéquate, opportune et efficace.¹

CONTEXTE

Le système de développement multilatéral se compose des éléments suivants : les organisations humanitaires internationales qui s'occupent de la résolution des conflits, des secours en cas de catastrophes et de l'aide aux réfugiés; les institutions financières internationales – le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les quatre banques régionales de développement – qui facilitent l'accès à des fonds de développement et appuient un système ouvert d'échanges commerciaux et de paiements; les Nations Unies et d'autres organismes de développement tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Commonwealth Fund for Technical Cooperation, qui appuient le développement durable dans les pays en développement. Le système de développement multilatéral facilite l'établissement d'un consensus sur les principaux enjeux planétaires, les réactions internationales conjointes et le partage des leçons tirées de l'expérience. Un des objectifs incontournables est de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie.

Les institutions multilatérales de développement décaissent entre 40 et 60 milliards de dollars américains annuellement pour appuyer le développement humain durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Elles jouent un rôle important dans l'établissement des priorités de développement international. Elles sont le principal défenseur des politiques et des interventions nationales et internationales qui sont indispensables pour atteindre les objectifs de développement humain et économique énoncés lors des grandes conférences des Nations Unies et définis dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*.

¹ Au fil du temps, le mandat en matière de sécurité de la Direction générale a été élargi pour inclure : (a) la lutte contre les mines terrestres antipersonnel par le biais d'activités de déminage, de sensibilisation aux dangers des mines et de renforcement de l'aide aux victimes; (b) l'atténuation des répercussions néfastes des conflits sur le développement au moyen d'activités d'appui aux initiatives de consolidation de la paix qui agissent comme un catalyseur dans les pays où un conflit vient d'éclater, qui connaissent un conflit ou qui sortent d'un conflit.

La Direction générale des programmes multilatéraux est le fer de lance de l'action de premier plan menée par le Canada au sein des banques régionales de développement et des grands organismes humanitaires et de développement des Nations Unies et du Commonwealth. Les programmes multilatéraux permettent au Canada de mobiliser d'importantes ressources par effet de levier pour ses priorités internationales, et d'infléchir considérablement les orientations de politique et les programmes adoptés en réponse aux nouveaux enjeux et aux problèmes persistants de développement à l'échelon mondial et régional. En collaboration avec d'autres États membres et les principaux dirigeants des organismes multilatéraux, le Canada s'efforce d'accroître l'efficacité du système de développement multilatéral et de promouvoir des réformes afin d'améliorer le rendement et les résultats en matière de développement et d'action humanitaire.

Les Canadiens ont besoin d'un solide système multilatéral de développement et d'assistance humanitaire pour s'attaquer aux problèmes qui transcendent les frontières et menacent l'humanité entière. Parmi ces menaces, mentionnons les situations complexes d'urgence humanitaire, les problèmes environnementaux d'envergure planétaire comme le changement climatique et la réduction de la couche d'ozone, la montée et la résurgence des maladies infectieuses comme la tuberculose et le sida, et plus récemment les crises économiques dues à l'instabilité accrue des marchés financiers internationaux. La mondialisation économique et financière nécessite des instruments de gestion mondiale efficaces et des institutions multilatérales renforcées. La raison d'être du multilatéralisme — à savoir que les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales — est maintenant plus évidente que jamais.

En 1998-1999, la majorité des banques multilatérales de développement ont accordé la priorité à l'allègement de la dette. Sous la direction des pays du G-7, une nouvelle proposition visant à fournir plus rapidement une aide accrue aux pays pauvres très endettés (PPTE) a mené à la mise sur pied de l'Initiative PPTE améliorée. Cette initiative a depuis obtenu le soutien d'un grand nombre de pays donateurs et est en train d'être examinée par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement. Dans le contexte de ce processus, le Canada a plaidé ouvertement en faveur d'un généreux programme d'allègement de la dette qui, dans la mesure du possible, s'ajouterait aux apports d'aide actuels et prévus.

ILLUSTRATION

Leadership en matière de santé :

La Direction générale des programmes multilatéraux aidera à mettre en œuvre l'Initiative pour le leadership du Canada en matière de santé et de nutrition. L'accent sera mis sur les questions liées à la santé et à la nutrition des femmes et des enfants, y compris le VIH/sida. Cette initiative prévoit la participation d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que de pays en développement. Elle devrait permettre de prévenir la mort pour cause de malnutrition ou de maladie d'au moins un demi-million de personnes. Elle allégera considérablement le fardeau de la maladie et de l'invalidité. Elle devrait permettre d'accroître la productivité, d'accélérer la croissance économique et de réduire durablement la pauvreté.

Protection de la vie des enfants :

Le Canada est un ardent défenseur de l'UNICEF depuis sa création en 1946. Depuis, les taux de mortalité infantile ont diminué de moitié, principalement grâce à des stratégies préconisées par l'UNICEF — des techniques simples et peu coûteuses, la participation communautaire et la priorité accordée aux enfants. Si ce n'était de l'immunisation, cinq millions d'enfants mourraient chaque année de maladies évitables et 800 000 autres souffriraient de paralysie due à la poliomyélite. Les taux d'immunisation actuels sauvent la vie de près de trois millions de jeunes enfants chaque année. L'ACDI collabore avec l'UNICEF dans le contexte de l'Initiative canadienne d'immunisation internationale. Elle appuie les efforts de l'UNICEF pour atteindre l'objectif mondial visant à immuniser d'ici la fin de l'an 2000 au moins 90 p. 100 des enfants de moins d'un an contre les maladies d'enfance évitables. En 1996, 89 pays avaient atteint cet objectif. La poursuite des efforts en ce sens permettra de réduire le nombre de décès d'enfants dus à des maladies pour lesquels il existe des

DÉFIS À RELEVER

À titre de membre du système multilatéral, le Canada intervient à l'égard de divers enjeux planétaires, par exemple les suivants :

- La réalisation des objectifs de développement fixés lors de récents sommets et conférences internationaux, dont ceux définis dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*.
- La prévention des crises humanitaires complexes et la diminution de leur fréquence, de leur durée et de leurs répercussions.
- Les interventions efficaces en réaction à des problèmes mondiaux reconnus — la pauvreté, les réfugiés, le changement climatique, le sida, la faim et la malnutrition, particulièrement chez les enfants —, ainsi qu'aux questions de l'heure telles les mines terrestres et la consolidation de la paix.

Pour optimiser le rendement des institutions multilatérales de développement et d'assistance humanitaire, la Direction générale devra relever les défis suivants :

- Préserver l'influence et la crédibilité du Canada malgré les contraintes financières et appuyer l'élaboration d'approches comme le Cadre de développement intégré, qui s'efforce de garantir aux pays en développement et à leur société civile la voix prépondérante en ce qui concerne leurs priorités et programmes de développement.
- Encourager les institutions financières internationales à accroître la transparence de leurs activités, à faciliter la participation de la société civile, à améliorer le rendement des emprunteurs en matière de gestion publique, et à accroître les activités de lutte contre la corruption.
- Renforcer l'appui aux stratégies d'aide alimentaire qui s'attaquent à des carences nutritionnelles précises, ainsi qu'au problème persistant de déficit alimentaire chez les ménages pauvres.

vaccins et à terme de ramener à zéro le nombre de ces décès qui, à l'heure actuelle, s'élève à deux millions.

Aide aux pays pauvres très endettés (PPTE) : L'Initiative PPTE aide les pays pauvres très endettés à ramener à des niveaux soutenables leur dette extérieure et à réaffecter leurs ressources à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique en allégeant sensiblement leur dette et en mettant en place d'importantes réformes stratégiques. Elle a reçu l'appui de quelque 180 gouvernements représentés à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international. Le coût de cette initiative s'établit à 28 milliards de dollars américains. Environ la moitié de cette somme provient des banques multilatérales de développement, et on s'attend à ce que les donateurs bilatéraux, dont le Canada, comblent le déficit de cinq milliards de dollars américains.

L'Initiative PPTE devrait avoir un résultat important, à savoir la préparation de documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Ceux-ci seront produits par les pays bénéficiaires en collaboration avec leurs partenaires du développement et avec la participation de la société civile. Ces documents orienteront la réaffectation des ressources qui est susceptible de privilégier les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé. À partir d'indicateurs comme les taux d'alphabétisation, la diminution des taux de mortalité maternelle, la hausse des revenus, et l'accès accru aux installations de soins de santé, les documents aideront à déterminer dans quelle mesure les pays bénéficiaires auront réussi à réduire la pauvreté.

Services financiers de qualité :

Le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés, une initiative multilatérale mise sur pied en 1995, permet à un plus grand nombre de femmes et d'hommes de se sortir de la pauvreté grâce à l'accès à des services

- Appuyer le programme de sécurité humaine du gouvernement grâce à des activités de consolidation de la paix, de déminage et de réadaptation des victimes, ainsi qu'à des interventions qui s'attaquent aux causes profondes de la déstabilisation, dont la pauvreté et la dégradation de l'environnement.
- Appuyer l'Initiative PPTE améliorée pour l'allègement de la dette.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Un système de développement multilatéral plus efficace et plus adéquat.
- Le renforcement du développement durable, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité humaine et l'accroissement de la prospérité mondiale au profit du plus grand nombre.
- Des vies sauvées et une atténuation des souffrances et de la malnutrition, grâce à l'aide d'urgence et à l'aide alimentaire au titre du développement.
- Une atténuation des souffrances et une amélioration de la sécurité humaine et de la prospérité, grâce à des initiatives de lutte contre les mines.
- Une amélioration des perspectives de paix.

STRATÉGIES CLÉS

- Utiliser son influence et les alliances stratégiques pour encourager des activités multilatérales qui appuient le développement durable, réduisent la pauvreté, renforcent la sécurité humaine, favorisent la paix et contribuent à la prospérité mondiale.
- Poursuivre le dialogue avec les intervenants canadiens, particulièrement le MAECI et le ministère des Finances, afin que les vues de l'ACDI soient prises en compte dans la politique canadienne relative aux organismes multilatéraux de développement.

financiers de qualité. Les démunis peuvent utiliser ces services pour créer de petites entreprises, faire des économies, obtenir une formation, avoir une marge de crédit, acheter des articles stockés, voire faire face à des imprévus comme la maladie d'un membre de la famille.

- Continuer d'encourager les partenaires multilatéraux à adopter une méthode de gestion axée sur les résultats et à rendre compte des résultats, y compris en ce qui a trait aux objectifs internationaux et humanitaires.
- Fournir rapidement un appui à la consolidation de la paix dans les pays touchés par des conflits et apporter une aide efficace et opportune aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits.
- Faire en sorte que la communauté internationale accorde une plus grande importance à la nutrition en faisant preuve de leadership et en renforçant l'appui prêté par les donateurs à une Convention relative à l'aide alimentaire renégociée qui soit axée sur la faim et la malnutrition.

Tableau 3.3 : Ressources – Programmes multilatéraux

(en millions de dollars)	Prévision 1999-2000	Budget principal 2000-2001	Post- budget 2000-2001
Dépenses de programmes	941 665	709 725	743 329
Dépenses de fonctionnement	5 565	5 411	5 411
Non budgétaire :			
Institutions financières internationales	43 197	16 735	16 735
	990 427	731 871	765 475
Ressources humaines (ETP)	65	55	55

OBJECTIF

Encourager la création de partenariats mutuellement avantageux entre des organismes canadiens et ceux de pays en développement afin de favoriser le développement durable et de réduire la pauvreté dans les pays en développement.

CONTEXTE

La Direction générale du partenariat canadien (DGPC) gère plusieurs programmes de soutien à des projets qui sont soumis à la DGPC plutôt que des projets élaborés par celle-ci. Ces programmes, fonctionnant selon un régime de partage des frais, appuient les initiatives de développement que planifient, conçoivent et mettent en œuvre les partenaires de l'ACDI, c'est-à-dire des organismes de la société civile, du secteur privé et du secteur public canadiens et des organismes de contrepartie dans les pays en développement. La DGPC aide les partenaires canadiens à respecter les engagements et les objectifs de l'ACDI. Elle leur permet également de contribuer à l'établissement et à l'enrichissement du programme d'APD, grâce à leurs idées, à leur expérience et à leurs compétences.

Il est dans l'intérêt du Canada et des pays en développement de veiller à ce que leur société civile et leurs secteurs privé et public soient des partenaires actifs en matière de développement. Dans certains cas, le transfert des compétences et des connaissances dont ont besoin les pays en développement s'effectue le mieux par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, parfois par le truchement d'ONG collaborant avec d'autres organismes. Par ailleurs, l'efficacité et la viabilité des initiatives de développement reposent grandement sur les compétences et les capacités des pays en développement. La Direction générale vise donc à accroître les capacités des organismes locaux par la voie de solides partenariats.

Bien que les ONG, les universités, les collèges, les associations professionnelles et des associations mutuelles telles les coopératives et les syndicats mettent en œuvre des projets ayant trait aux six volets prioritaires de l'ACDI, leur contribution est particulièrement importante à l'égard des besoins humains fondamentaux, des droits de la personne, de la démocratie et du bon gouvernement, de l'égalité entre les sexes et de l'environnement. Les partenaires du secteur privé jouent un rôle de premier plan dans la réduction de la pauvreté en favorisant une croissance économique durable grâce au Programme de coopération industrielle. Même si le développement du secteur privé et les services d'infrastructure sont des composantes clés du Programme, les partenaires du secteur privé s'intéressent également à l'environnement et à l'égalité entre les sexes. Les interventions communautaires et le transfert de la technologie et du savoir-faire canadiens pour renforcer les institutions locales constituent deux moyens clés utilisés pour combler ces six besoins prioritaires.

Le Programme œuvre aussi de concert avec des jeunes du Canada et de pays en développement afin d'accroître les connaissances, l'intérêt et les aptitudes d'une nouvelle génération de dirigeants.

ILLUSTRATION

Les enfants et l'école : Le programme des femmes de SOPAR et de son partenaire indien Bala Visaka vise à réduire le nombre d'enfants qui travaillent, au profit de ceux qui fréquentent l'école. Plusieurs milliers d'enfants devraient fréquenter régulièrement les Balwadies, ou maternelles. Ils devraient y apprendre les valeurs sociales, ainsi qu'à lire, à écrire et à chanter. SOPAR veut permettre à des groupes vulnérables, dont les femmes et les collectivités rurales défavorisées, d'accroître leurs activités productives et de répondre à leurs besoins essentiels. SOPAR et ses partenaires œuvreront au sein de centaines de villages indiens, surtout dans la région d'Andhra Pradesh. Les projets porteront entre autres sur l'éducation de base des enfants et l'alphabétisation des femmes, l'eau et l'assainissement, les maternelles, la formation au leadership, le développement des capacités des femmes en milieu rural, le soutien aux agriculteurs ruraux marginalisés, et la création de coopératives agricoles. On espère, entre autres, que les femmes, ayant acquis des notions élémentaires en lecture et en écriture, accorderont plus d'importance à l'éducation et encourageront leurs enfants à fréquenter l'école.

Loger les pauvres : La Fondation Abri International Canada aide à améliorer la situation du logement pour les populations pauvres dans un certain nombre de pays. Le projet intitulé « Développement de logements et de collectivités durables » vise à créer ou à améliorer des coopératives de logement dans des pays comme l'Afrique du Sud, Cuba, Haïti, le Kenya, la Tanzanie et le Zimbabwe. Le projet facilitera la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets sur le logement et les établissements humains, qui auront

DÉFIS À RELEVER

À l'instar de tous les programmes de développement international, les programmes de la DGPC connaissent plusieurs contraintes : le contexte politique, économique et social défavorable et les conflits dans les pays bénéficiaires, les facteurs complexes de la mondialisation, l'évolution rapide de la technologie de l'information, et la récente compression des dépenses au titre de la coopération internationale.

En raison du fait que les projets que soutient la DGPC ne sont pas élaborés par celle-ci, la DGPC aura en outre comme défi de trouver, de concert avec ses partenaires canadiens, des moyens de faire valoir l'importance accrue qu'accorde l'ACDI à la santé et à la nutrition, à l'éducation de base, à la lutte contre le VIH/sida et à la protection des enfants, tout en continuant de mobiliser la participation de ces partenaires autonomes. Il faudra appliquer le même processus de consultation et la même détermination à l'égard de l'approche de plus en plus stratégique adoptée par l'Agence quant aux activités de planification, de mise en œuvre et d'évaluation de projets, et de production de rapports.

La DGPC continuera de collaborer avec des partenaires canadiens afin de mieux définir les retombées du développement et de concevoir des indicateurs mesurables.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Besoins humains fondamentaux.** Renforcement des capacités des organismes et des institutions partenaires des pays en développement en matière d'élaboration de politiques, de planification et d'exécution de programmes et de reddition de comptes dans des secteurs comme la santé, la nutrition et l'éducation de base.
- Égalité entre les sexes.** Accroissement de la capacité des organismes des pays en développement d'intégrer l'égalité entre les sexes dans les initiatives de développement et les processus décisionnels.
- Services d'infrastructure.** Appui aux services d'infrastructure durables — et participation d'entreprises canadiennes aux projets d'infrastructure privés — dans les pays en développement.

pour effet d'améliorer les conditions de vie des pauvres. La Fondation Abri International Canada collaborera avec les administrations municipales et les coopératives locales afin de réviser les politiques sur les logements à prix modiques, d'améliorer les maisons d'hébergement pour qu'elles puissent accueillir des familles entières, et de renforcer les organismes locaux offrant du crédit pour des logements abordables. Cette initiative permet à la Fondation de tirer profit des réseaux d'information mondiaux et de se tenir au fait des changements dans le monde et des possibilités qui s'offrent sur les plans de la construction et du financement de logements peu coûteux, surtout des coopératives d'habitation.

VIH/sida : Chaque année, la DGPC attribue une subvention à la Fédération internationale pour le planning familial (IPPF), qui finance des activités liées à la prestation de services de santé sexuelle et de la reproduction, p. ex., des tests et des services de consultation pour les MTS et le VIH/sida ainsi que des conseils en matière de planification familiale, de santé maternelle et de santé infantile. Les fonds consentis à l'IPPF par une diversité d'autres donateurs ajoutent à la contribution de l'ACDI.

Privatisation : Alex-Socatrag en Guinée est un exemple intéressant d'un projet de privatisation d'une entreprise publique ou parapublique : le projet vise à mobiliser les employés du service d'entretien mécanique des véhicules d'une grande société étatique, afin que ceux-ci créent leur propre coopérative et investissent leurs primes de départ dans une nouvelle coentreprise qui exploitera ce service. La création de cette coentreprise permettra aux travailleurs de conserver leur emploi. En effet, on prévoit employer 240 travailleurs guinéens, tout en favorisant l'embauche de

- **Droits de la personne, démocratie et bon gouvernement.** Accroissement de la capacité des organismes et des institutions des pays en développement d'influer sur les processus qui définissent, privilégient et protègent les droits de la personne, qui appuient les réformes démocratiques et qui favorisent une meilleure gestion des affaires publiques.
- **Développement du secteur privé.** Investissements durables du secteur privé canadien dans les pays en développement et transfert de technologie efficace. Accroissement de la capacité des organismes partenaires des pays en développement d'appuyer le développement durable du secteur privé.
- **Environnement.** Renforcement de la capacité des organismes et des institutions partenaires des pays en développement de planifier, de mettre en œuvre et de gérer des programmes et des projets précis en matière d'environnement, et de veiller à ce que les projets ne constituent pas une menace pour l'environnement.

STRATÉGIES CLÉS

- **Engagement du public.** De concert avec la Direction générale des communications, mettre en œuvre une stratégie sur l'engagement du public, telle que définie dans la nouvelle *Stratégie de l'ACDI sur l'engagement du public et le Plan d'action*, stratégie faisant appel à une approche plus globale et intégrée et favorisant la participation de l'ACDI et de ses partenaires dans le but d'optimiser l'affectation des ressources et les résultats, et d'obtenir le soutien accru des Canadiens à l'égard du programme d'aide.
- **Consultation.** La DGPC élaborera pour l'Agence une nouvelle politique de consultation des partenaires canadiens du développement sur les politiques et les programmes. Cette politique permettra d'obtenir des commentaires relativement à l'approche de plus en plus stratégique de l'Agence et aux répercussions de cette approche sur les partenaires de la DGPC.
- **Renforcement des capacités.** Conserver le renforcement des capacités comme composante principale des programmes de la DGPC, continuer d'aider à renforcer la capacité des partenaires canadiens et de leurs homologues des pays en développement de participer pleinement au

femmes, spécialement dans des postes non traditionnels, et mettre en place un programme continu de développement des ressources humaines et de formation. En outre, on prévoit la mise sur pied d'un dispensaire avec médecin, pharmacien et infirmiers permanents, qui veilleront à la santé des employés guinéens et de leurs familles, soit environ 2 500 personnes.

processus de développement, considérer le développement des capacités comme un facteur essentiel au développement axé sur les personnes, surtout dans le contexte de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

- **Collaboration avec le secteur privé.** La DGPC invitera le secteur privé canadien à trouver des occasions de participer à l'établissement de coentreprises. Elle adoptera une approche proactive afin de sensibiliser davantage le secteur privé canadien au Programme de coopération industrielle.
- **Partenariats.** La création de partenariats durables entre les organismes du Canada et ceux des pays en développement constitue la pierre angulaire du programme de la DGPC. Par le fait que le programme soutient des projets qui sont soumis à la DGPC par des organismes intéressés, il permet aux organismes canadiens de contribuer aux initiatives de coopération internationale, de concert avec leurs partenaires des pays en développement.

Tableau 3.4 : Ressources – Partenariat canadien

(en millions de dollars)	Prévision	Budget	Post-
	1999-2000	principal 2000-2001	budget 2000-2001
Dépenses de programmes	282 721	242 982	261 139
Dépenses de fonctionnement	12 160	11 386	11 386
	294 881	254 368	272 525
Ressources humaines (ETP)	150	145	145

OBJECTIF

Formuler et recommander des politiques, offrir des conseils éclairés, élaborer des plans stratégiques en matière de développement durable et fournir à l'ACDI des renseignements sur le développement.

CONTEXTE

La Direction générale des politiques élabore et met à jour le cadre stratégique de l'aide publique au développement (APD) visant à appuyer le mandat et les priorités du programme de l'Agence, ainsi que les objectifs et les intérêts plus vastes du Canada en matière de politique étrangère. Elle surveille les enjeux et les tendances de l'aide au développement, comme le lien entre une bonne politique sociale et le développement. Elle fournit des conseils stratégiques et de l'information à la ministre, à l'Agence et à d'autres ministères relativement à divers enjeux stratégiques et questions de principe en matière de développement à court et à long terme. La Direction générale met également son savoir-faire scientifique et technique au service de l'Agence. Dans certains cas, par exemple, l'évaluation environnementale, elle veille à ce que l'Agence respecte les lois en vigueur.

La Direction générale des politiques est chargée de la planification stratégique et de la gestion de l'enveloppe de l'aide internationale et en assure la répartition au nom de l'ACDI. Sur le plan international, elle s'efforce d'améliorer la coordination des orientations de la politique canadienne en matière de développement et celles des autres pays donateurs — par exemple, par le truchement du Comité d'aide au développement de l'OCDE. La Direction générale aide en outre à représenter les intérêts du Canada au sein des forums internationaux et veille à ce que les orientations de la politique de développement international du gouvernement traduisent les engagements internationaux du Canada.

À l'échelon national, la Direction générale collabore étroitement avec d'autres ministères et organismes dans le domaine de la recherche et de l'élaboration des orientations stratégiques ainsi que celui de la gestion des enjeux afin que la politique gouvernementale reflète la diversité des relations que le Canada entretient avec les pays en développement. La Direction générale gère en outre la bibliothèque de l'ACDI et la Mémoire centrale, qui constitue la banque de données de l'Agence, et produit l'information dont l'ACDI a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités nationales et internationales au regard de l'obligation de rendre compte des dépenses au titre de l'APD.

ILLUSTRATION

Égalité entre les sexes : L'ACDI préside actuellement le Groupe de travail du CAD sur l'égalité homme-femme, qui a mis sur pied une équipe de travail chargée d'examiner la problématique homme-femme dans les approches sectorielles en matière de santé, d'éducation et d'agriculture. Des études de cas seront préparées pour plusieurs pays afin de formuler des concepts et des conseils pratiques sur l'intégration des questions relatives à l'égalité homme-femme et des approches sectorielles, plus particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation. Un rapport préliminaire de la Banque mondiale sur les approches sectorielles en matière d'agriculture conclut qu'un pays donateur doit agir comme catalyseur en incorporant une composante en matière d'égalité homme-femme aux approches sectorielles et renforcer les capacités locales dans ce domaine. Le travail du groupe du CAD devrait aider le Canada et d'autres pays donateurs à orienter leurs interventions dans ce nouveau type de programme de développement.

DÉFIS À RELEVER

Le contexte dans lequel sont définies les orientations de politique représente un défi grandissant en raison de certaines tendances. Les questions de développement sont de plus en plus complexes — ou leur complexité est maintenant davantage reconnue. Au cours des dernières décennies, on s'est rendu compte des liens qui existaient entre des enjeux qui, jusque-là, n'étaient pas considérés comme étant complémentaires, par exemple l'environnement et l'économie. Pour tenir compte de ces liens dans les programmes de développement, il faut accorder une plus grande place à l'analyse des politiques et aux compétences multidisciplinaires.

En outre, la mondialisation et l'interdépendance font que des questions auparavant considérées comme des questions internes comportent maintenant de fortes dimensions internationales. Par conséquent, un plus grand nombre de ministères s'intéressent de près à la politique étrangère, et la coopération internationale embrasse un plus large éventail de questions. Ces transformations obligent les organismes d'aide à participer à des discussions sur les politiques ayant trait à un nombre accru d'enjeux.

Les nouvelles approches en matière de programmes de développement attachent également une plus grande importance au travail d'élaboration des politiques et au transfert des connaissances et du savoir-faire. Ces approches insistent davantage sur le renforcement des capacités; en outre, elles englobent la coordination des donateurs et l'élaboration de programmes orientés vers les principes directeurs, particulièrement en gestion des affaires publiques. Les préoccupations grandissantes à l'égard de la cohérence des politiques gouvernementales influant sur les relations entre le Canada et les pays en développement (p. ex., les échanges commerciaux, l'investissement, l'immigration), nécessitent que l'on accorde une plus grande place aux orientations de politique dans le domaine de la coopération internationale.

Ensemble, ces tendances posent un certain nombre de défis à la Direction générale des politiques :

- **Renforcement de la base de connaissances.** Il faut élargir la base de connaissances de la Direction générale des politiques — à la fois renforcer ses capacités scientifiques et techniques et créer une équipe d'analystes des politiques capables d'appliquer des approches globales à des questions complexes. Renforcer cette base de connaissances exige des systèmes d'information appropriés et l'accès à des réseaux à base de connaissances, tant à l'ACDI qu'à l'extérieur de l'Agence.
- **Cohérence des politiques.** Un nombre croissant de ministères s'intéressant de près aux questions de coopération internationale, l'ACDI, par l'intermédiaire de la Direction générale des politiques, doit pouvoir faire en sorte que le développement réussisse à peser sur les décisions du gouvernement dans un nombre grandissant de dossiers. La Direction générale a besoin d'élargir ses compétences et ses connaissances. Il faut en outre que son personnel soit apte à présenter de manière efficace les perspectives sur le développement dans des forums interministériels.
- **Programmes fondés sur les connaissances.** Étant donné que les nouveaux programmes de développement se recentrent sur des approches privilégiant une meilleure coordination des donateurs, par exemple, les cadres de développement intégré et les approches sectorielles, l'accent sera davantage mis sur le rôle que les organismes d'aide peuvent jouer dans l'analyse des politiques et le dialogue sur les politiques, dans des secteurs précis et sur des processus de développement plus vastes. De manière générale, les programmes de développement tendent à se concentrer sur le transfert des connaissances et du savoir-faire aux pays partenaires, auquel s'ajoute l'aide financière plus classique.

- **Renforcement de la capacité de planification stratégique.** Vu la complexité grandissante du contexte en matière d'orientations stratégiques et le recentrage sur des programmes davantage fondés sur les connaissances, la Direction générale des politiques doit renforcer sa capacité de planification stratégique afin de pouvoir imprimer une orientation plus cohérente aux politiques et aux programmes. Elle doit améliorer sa capacité d'analyse et de recherche stratégique pour être en mesure de mieux cerner les nouveaux enjeux, d'intégrer les questions transversales aux programmes et d'imprimer une orientation globale au programme de coopération internationale dans son ensemble.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- **Conseils et information.** Élaboration en temps opportun de politiques concises, prestation de conseils de nature scientifique et technique et production de l'information sur des approches globales en ce qui concerne les questions d'aide internationale complexes, et ce, pour le gouvernement, la ministre, l'ACDI et d'autres ministères.
- **Orientation et gestion stratégiques.** Orientation de la planification stratégique et gestion efficace de l'enveloppe de l'aide internationale, pour harmoniser les programmes de l'ACDI avec les lois et les priorités du gouvernement.
- **Influence.** Influence concrète des positions du gouvernement canadien et des politiques de l'ACDI sur les programmes d'action nationaux et internationaux en matière de développement international.
- **Production de rapports.** Production de rapports détaillés et pertinents sur les activités relatives aux politiques menées dans le contexte des programmes de l'enveloppe de l'aide internationale.
- **Transfert des connaissances et du savoir-faire.** Nouveaux types de programmes fondés sur le renforcement de la prise en charge locale et de la coordination de l'aide, grâce à la prestation de conseils en matière d'orientation stratégique et au transfert des connaissances et du savoir-faire aux partenaires des pays en développement.

STRATÉGIES CLÉS

□ **Amélioration de la base de connaissances.**

La Direction générale accordera la priorité à ce volet au cours des deux à trois prochaines années. Il importera d'améliorer l'intégration du personnel scientifique et technique à la Direction générale, ainsi qu'à l'Agence en général, de manière qu'il puisse contribuer de manière plus efficace à l'élaboration des politiques et des programmes. À cette fin, il faudra peut-être acquérir de nouvelles capacités scientifiques et techniques dans les domaines qui constituent de plus en plus des questions de développement (p. ex., les échanges commerciaux). La Direction générale des politiques renforcera également son équipe d'analystes de sorte que ces derniers soient aptes, d'une part, à intégrer un éventail de politiques connexes dans des perspectives d'ensemble et, d'autre part, à représenter efficacement l'Agence dans le contexte du dialogue sur les politiques avec d'autres ministères, des organisations non gouvernementales, d'autres donateurs et les partenaires de pays en développement. Le renforcement de la Direction générale des politiques aura un effet important, à savoir l'établissement de rapports plus étroits entre les politiques et les programmes de l'Agence.

□ **Communication de l'information en matière de politique à d'autres ministères.**

La Direction générale concertera ses efforts pour contribuer davantage à un plus grand nombre d'initiatives interministérielles qui influent sur la coopération internationale. Elle fera profiter ces initiatives d'une perspective qui tient compte des intérêts croissants du Canada dans les pays en développement et dans le développement international.

□ **Soutien des approches de développement axées sur les connaissances.**

De concert avec les directions générales de programme, la Direction générale des politiques examinera d'autres types de programmes fondés sur la prise en charge locale, le renforcement des partenariats de développement et une

meilleure coordination de l'aide, par exemple, au moyen des cadres de développement intégré et des approches sectorielles. Ces nouvelles approches mettront l'accent sur la prestation de conseils en matière d'orientation stratégique et sur le transfert des connaissances et du savoir-faire aux partenaires des pays en développement.

Le renforcement des capacités, en particulier dans les domaines du commerce, de l'environnement et de la gestion des affaires publiques, constituera aussi un volet important de ces approches. En outre, la Direction générale des politiques évaluera les programmes-pays actuels en vue de s'assurer que l'aide est affectée de manière à maximiser leur incidence sur la pauvreté et qu'elle tient compte des conditions particulières dans les pays visés.

□ **Amélioration de la capacité de planification stratégique de l'ACDI.**

Grâce à une équipe renforcée d'analystes des politiques, la Direction générale des politiques accroîtra le soutien apporté à la recherche stratégique et à l'analyse des politiques qui ont trait à des questions clés relatives au programme de coopération internationale. Cet appui comprendra des analyses approfondies du programme actuel, par exemple, l'éventail de programme-pays et d'instruments connexes, ainsi que la détermination et l'analyse des nouveaux enjeux qui auront une incidence de plus en plus marquée sur la coopération internationale. Au sein de l'Agence, la Direction générale des politiques élargira son rôle dans le processus de planification stratégique, y compris ses relations avec les directions générales de programme, afin d'assurer une orientation générale plus cohérente à l'échelon de l'Agence. Ensemble, ces stratégies visent à renforcer la Direction générale des politiques afin qu'elle soit mieux en mesure d'exercer un leadership à l'ACDI et de contribuer au programme d'action du gouvernement au chapitre de la coopération internationale.

Tableau 3.5 : Ressources – Politiques

(en millions de dollars)	Prévision	Budget	Post-
	1999-2000	principal	budget
	1999-2000	2000-2001	2000-2001
Dépenses de fonctionnement	8 750	8 457	8 457
	8 750	8 457	8 457
Ressources humaines (ETP)	89	83	83

OBJECTIF

Sensibiliser davantage les Canadiens aux programmes d'aide au développement et de coopération internationale du Canada et les amener à soutenir plus à fond cette action.

CONTEXTE

La fonction de communications appuie de deux façons la réalisation des objectifs communs à l'Agence. Tout d'abord, comme l'Agence ne peut effectuer à elle seule le travail de coopération pour le développement, les communications sont essentielles à l'établissement de partenariats. En deuxième lieu, grâce à ses programmes et à ses activités de communications, l'ACDI renseigne les Canadiens et répond à leur désir d'être tenus au courant des initiatives de développement international que le gouvernement entreprend en leur nom et avec l'argent de leurs impôts. Le renforcement des partenariats et la démonstration des résultats — deux priorités dominantes de la Direction générale des communications — sont désignés dans l'énoncé de politique étrangère du gouvernement canadien intitulé *Le Canada dans le monde* comme étant deux moyens d'atteindre les objectifs et les priorités que se fixe le Canada en matière d'aide internationale.

Bien que toutes les directions générales se partagent la responsabilité des communications avec les partenaires et les Canadiens en général, la Direction générale des communications joue un rôle primordial. Au fil des ans, cette dernière a mis en œuvre des programmes visant à informer les médias, les représentants élus, les leaders d'opinion, les décideurs, les jeunes, et les autres Canadiens de toutes les régions du pays. Au cours de l'année écoulée, sous l'égide de la Direction générale des communications et de la Direction générale du partenariat canadien, l'Agence a adopté une stratégie d'engagement du public. Celle-ci orientera les initiatives de l'ACDI visant à amener davantage de Canadiens à participer au développement. La mise en œuvre de cette stratégie permettra d'accroître la collaboration avec les partenaires canadiens du développement qui participent aux initiatives de communications et d'éducation, et de concevoir une approche plus synergique d'engagement du public qui optimisera les ressources et les résultats.

Le Programme d'information sur le développement (PID) est le seul programme de la Direction générale des communications à administrer des fonds d'APD. Les autres programmes et activités sont financés à même le budget de fonctionnement de la Direction générale.

ILLUSTRATION

Santé, éducation, femmes et enfants :

Au cours des années à venir, la Direction générale des communications fera davantage valoir les initiatives de l'ACDI qui touchent la santé, le VIH/sida, l'éducation, les femmes et les enfants. Dans ses plus récentes demandes de propositions, le Programme d'information sur le développement sollicite des projets de communications novateurs sur la santé des enfants et l'éducation de base pour les filles.

Engagement du public : Comme premier pas vers la mise en œuvre de la Stratégie de l'ACDI sur l'engagement du public, la Direction générale des communications appuie un projet de recherche mené par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et qui vise à déterminer les obstacles qui se présentent pour ce qui est de renseigner les jeunes Canadiens et de les amener à participer par la voie d'activités dans leurs écoles. L'étude verra en outre à déterminer les pratiques actuelles et les possibilités offertes en matière d'enseignement sur le développement au sein du système scolaire. Une fois achevée, l'étude permettra à l'ACDI et à ses partenaires de cerner les meilleurs moyens de renseigner les jeunes et de favoriser leur participation. Elle permettra également de mettre en œuvre une nouvelle composante du Programme d'information sur le développement intitulée *Le Monde en classe*, qui appuiera la recherche, l'élaboration et la production de matériel didactique afin de sensibiliser les étudiants et les enseignants du Canada au développement international.

DÉFIS À RELEVER

Plusieurs défis se posent pour l'ACDI dans la mise en œuvre de ses activités de communications et d'engagement du public, dont la grande diversité des intérêts et des attitudes des Canadiens, et leur évolution. La complexité des activités de développement, ressentie avant tout dans les pays en développement, ajoute à la tâche qui consiste à expliquer, en termes simples et cohérents, le travail de l'ACDI et son importance pour la prospérité et la sécurité du Canada. Parmi les nombreuses possibilités, mentionnons la mise en commun de certaines ressources de l'Agence, la diversité et les compétences en communications des partenaires du développement, et les technologies des communications nouvelles et efficaces.

Pour atteindre ses objectifs, la Direction générale des communications doit relever les défis suivants :

- Approfondir la couverture médiatique des questions ayant trait au développement, plus particulièrement de la part des médias régionaux et locaux, afin que ces derniers soulignent les réalisations accomplies dans les pays en développement plutôt que de s'en tenir aux problèmes et aux crises.
- En collaboration avec les partenaires, trouver des moyens plus efficaces de renseigner les jeunes Canadiens.
- Continuer de démontrer que les initiatives financées par l'ACDI à des milliers de kilomètres contribuent dans les faits à la sécurité et à la prospérité mondiales.
- Accroître les possibilités pour les Canadiens de manifester leur appui aux initiatives de développement.
- Trouver des façons novatrices et efficaces de compléter les initiatives des partenaires et de collaborer avec un nombre croissant d'entre eux.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Sensibilisation aux questions de développement et de coopération.** Augmentation du nombre de personnes de publics cibles donnés qui comprennent les liens entre la pauvreté dans le monde, l'avenir de la planète et la prospérité et la sécurité du Canada.

Relations avec les médias : La Direction générale des communications mettra en œuvre deux nouvelles initiatives visant à accroître la couverture, par les médias canadiens, des enjeux du développement international. Par la voie d'un programme d'attribution de prix, en collaboration avec la Canadian Community Newspapers Association, on invitera des journaux communautaires à rédiger et à publier des articles de fond sur le développement. De plus, le Programme d'information sur le développement sera élargi afin de sensibiliser les journalistes au développement international. Il mettra en outre à la disposition de ces derniers des fonds pour la mise en œuvre de projets novateurs.

Programme des conférenciers : La Direction générale des communications élargira le Programme des conférenciers, qui a permis aux représentants de l'Agence de discuter avec des milliers de Canadiens représentant plus de 600 organismes au pays. On invitera des jeunes stagiaires à partager leur expérience de la coopération internationale avec d'autres jeunes Canadiens. Dans le contexte de la *série des distingués conférenciers*, on sensibilisera les hauts fonctionnaires fédéraux aux questions du développement.

Notre millénaire : Le programme *Notre millénaire* est une initiative nationale de l'organisme Les fondations communautaires du Canada et de ses nombreux partenaires, qui mise sur l'arrivée du nouveau millénaire pour promouvoir à fond l'engagement du public. Les Canadiens sont donc invités à marquer cet événement en offrant des dons durables à leurs collectivités.

- Appui au programme d'aide et de coopération du Canada.** Amélioration marquée du degré et de l'ampleur de l'appui que manifestent des publics clés à l'égard du programme d'aide et de coopération du Canada.
- Appréciation de l'ACDI en tant qu'organisme d'aide efficace qui appuie les priorités du gouvernement.** Amélioration marquée quant à la capacité de publics cibles clés de comprendre les activités de l'ACDI, ses programmes et l'efficacité avec laquelle elle exécute le programme d'aide et de coopération, et de s'en faire une opinion favorable.
- « Ambassadeurs » pour les questions de développement et de coopération.** Accroissement du nombre de personnes influentes qui entreprennent activement des échanges avec des publics cibles clés, suscitent leur engagement, réussissent à faire comprendre leurs messages et à obtenir leur appui.
- Employés de l'ACDI contribuant aux activités de communications et d'engagement du public.** Augmentation du nombre d'employés de l'ACDI qui reconnaissent l'importance de la fonction des communications et qui cherchent des occasions d'apporter leur contribution aux activités de communications et d'engagement du public de l'Agence.

STRATÉGIES CLÉS

- Base de connaissances.** Fournir des renseignements, des conseils et un soutien à la ministre, au président et aux directions générales de l'ACDI dans les domaines des communications et de l'engagement du public. Ce soutien prend la forme de conseils stratégiques, de relations avec les médias et d'analyses, de rédaction de discours, de planification et d'organisation d'événements, de production de documents imprimés et audiovisuels et de recherches en communications.
- Soutien aux priorités actuelles et nouvelles.** Afin d'informer les Canadiens sur le travail de l'ACDI, des messages clés sont conçus pour illustrer les retombées directes du programme d'aide pour les bénéficiaires; ces messages sont accompagnés d'exemples concrets d'initiatives de l'ACDI se rapportant aux six volets prioritaires de l'Agence. La Direction générale mettra de plus en plus en valeur les activités de l'Agence dans les nouveaux secteurs

À titre de partenaire de la campagne *Notre millénaire*, l'ACDI a favorisé l'ajout du thème de la citoyenneté universelle, ce qui permet de sensibiliser les Canadiens au rôle qu'ils jouent dans la communauté mondiale et de les inviter à mettre en œuvre des initiatives qui aideront à améliorer la vie des populations du tiers monde.

L'initiative fait appel à un vaste réseau communautaire de plus de 100 groupes de coordination répartis dans toutes les régions du pays, ainsi qu'à une campagne de relations publiques misant sur une stratégie à six volets :

1. diffusion du Catalogue d'idées (de projets);
2. messages imprimés, télévisés et radiodiffusés;
3. messages d'intérêt public;
4. relations publiques;
5. site Web;
6. événements spéciaux.

Le but est d'amener au moins trois millions de Canadiens (10 p. 100 de la population) à participer à la campagne en l'an 2000.

de concentration — santé et nutrition, éducation de base, VIH/sida, protection des enfants.

- Sensibilisation.** Les programmes de sensibilisation tels le Programme des conférenciers, le programme des événements régionaux et le programme Partenaires dans la communication permettent aux représentants de l'ACDI, aux parlementaires et aux partenaires de discuter des retombées du programme d'aide avec les Canadiens de toutes les régions du pays. Des événements tels que la Semaine du développement international et la campagne *Notre millénaire* constituent d'autres occasions pour l'ACDI et ses partenaires de sensibiliser le public au développement et d'amener les Canadiens à jouer un rôle dynamique dans le développement international, en tant que membres de la communauté mondiale. L'Agence accueille chaque mois plus de 25 000 visiteurs sur son site Internet, lequel présente des données à jour sur les programmes et les initiatives de développement.
- Partenariat.** Par l'intermédiaire du Programme d'information sur le développement (PID), la Direction générale des communications travaille en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des organismes du secteur privé afin de sensibiliser le public aux enjeux du développement international. Le Programme rejoint chaque année des millions de Canadiens par le biais de messages imprimés, télévisés et radiodiffusés novateurs illustrant le rôle du Canada et la contribution notoire des Canadiens dans les pays en développement et les pays en transition. Ainsi, en avril-mai 2000, les réseaux CTV et TVA montreront aux téléspectateurs les ravages du sida en Afrique, en diffusant un documentaire portant sur la vie de Lucille Teasdale, un médecin canadien qui a perdu sa lutte contre le sida après avoir consacré sa vie au peuple ougandais.
- Engagement du public.** Pour mettre en œuvre la Stratégie de l'ACDI sur l'engagement du public, l'Agence et ses partenaires tenteront de trouver des moyens d'améliorer le partage de l'information, de définir les meilleures façons de renseigner les Canadiens, plus particulièrement les jeunes, et de les amener à participer, et de mesurer les résultats.

Tableau 3.6 : Ressources – Communications

(en millions de dollars)	Prévision	Budget	Post-
	1999-2000	principal 2000-2001	budget 2000-2001
Dépenses de programmes	4 871	4 614	4 981
Dépenses de fonctionnement	7 078	6 670	6 670
	11 949	11 284	11 651
Ressources humaines (ETP)	36	38	38

SERVICES GÉNÉRAUX

OBJECTIF

Veiller à ce que l'Agence dispose des services de soutien nécessaires pour réaliser, de façon efficace et efficiente, les objectifs du programme d'aide au développement international, conformément à la politique, aux procédures et aux contrôles de l'administration fédérale.

CONTEXTE

Le secteur d'activités des Services généraux englobe les activités de la haute direction de l'Agence, celles de la Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs et celles de la Direction générale de l'examen du rendement. Les Services généraux fournissent à l'Agence des services de soutien qui ne sont pas directement liés à un mécanisme d'exécution en particulier. Leur coût est comptabilisé comme une dépense administrative indirecte plutôt que comme une dépense administrative directe pouvant être facilement imputée à un mécanisme d'exécution.

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES CORPORATIFS

La Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs (DGRHSC) travaille de concert avec la direction de l'ACDI afin de concevoir, d'appliquer et de contrôler des outils, des mécanismes et des méthodes favorisant la gestion optimale des ressources de l'Agence. Elle fournit des conseils et élabore des stratégies, des programmes et des politiques en matière de ressources humaines, d'administration et de sécurité, de finances, de marchés et d'approvisionnement, de gestion de l'information et de technologie, et de services juridiques. La Direction générale joue un rôle clé pour ce qui est d'établir les meilleures pratiques dans ces domaines et d'en faciliter l'adoption par l'Agence. Elle fournit également des services directement aux employés, surtout en matière de gestion de carrière, de counseling, de rémunération et d'avantages sociaux, de santé et de sécurité au travail, et de mécanismes de recours.

Récemment, on a confié à la Direction générale un nouveau mandat, celui de veiller au savoir collectif et à la gestion du changement. Il lui incombe désormais d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies concrètes afin d'aider l'ACDI à devenir un organisme davantage axé sur le savoir. La DGRHSC facilitera le partage des connaissances — notamment du contenu et des résultats des projets, des exigences administratives, des leçons apprises et des meilleures pratiques —, au sein de l'ACDI et avec les partenaires de celle-ci partout dans le monde. Elle élaborera également des stratégies favorisant une approche proactive qui permettra aux employés de s'adapter aux changements organisationnels.

Un second mandat consiste en une initiative conjointe de la Direction générale des politiques et de la DGRHSC, qui vise l'élaboration et l'application d'un cadre stratégique de gestion. Ce cadre ainsi que la structure de gestion favoriseront une gestion optimale des ressources de l'ACDI.

EXAMEN DU RENDEMENT

Dans l'optique d'appuyer les six volets prioritaires de l'ACDI, le mécanisme d'examen du rendement de l'Agence met l'accent sur la responsabilité qui incombe aux gestionnaires de tous les échelons de rendre compte des retombées du développement et de donner suite aux évaluations du rendement. Grâce à un partenariat productif entre les gestionnaires et les agents chargés de l'examen, les activités sont liées à l'apprentissage, au processus décisionnel de la gestion, ainsi qu'aux méthodes de reddition de comptes et d'établissement de rapports. La Direction générale de l'examen du rendement (DGER) est chargée d'effectuer des évaluations, des vérifications internes et des études spéciales. Elle assure également un leadership fonctionnel en ce qui a trait à la gestion axée sur les résultats.

L'évaluation de l'efficacité de l'aide est un élément fondamental de la transformation de l'ACDI en un organisme dont le fonctionnement est davantage transparent, responsable et axé sur les résultats. Les leçons tirées de cet exercice, qui sont intégrées à la base de connaissances de l'Agence, ont pour effet d'améliorer le rendement. L'évaluation fait également partie intégrante du processus de gestion qui lie entre elles une gamme d'activités, de la planification des activités de l'Agence à la production de rapports. Elle vise à permettre aux gestionnaires de mieux s'acquitter de leurs responsabilités en leur offrant des outils qui les aideront à obtenir les résultats escomptés.

Les gestionnaires et les employés concernés de l'ACDI participent de façon active aux évaluations. L'accent est mis sur la rigueur des méthodes afin de garantir la crédibilité et l'utilité des résultats des évaluations. Des vérifications internes sont effectuées pour fournir une assurance quant au cadre de gestion et à ses composantes, à savoir les systèmes, les procédures et les méthodes de gestion qu'utilisent les gestionnaires de l'ACDI pour atteindre les objectifs établis et obtenir les résultats escomptés, ainsi que les contrôles qui permettent aux gestionnaires d'être raisonnablement certains que les résultats escomptés seront obtenus et que les fonds publics seront utilisés avec prudence et probité. L'élaboration du cadre de gestion axée sur les résultats se fait au moyen d'une approche participative faisant appel à un réseau d'agents de l'ACDI. Cette approche garantit la participation et l'acquiescement des gestionnaires et la conception d'outils de gestion qui répondent aux exigences des programmes.

ILLUSTRATION

Projet Phénix : Le projet Phénix vise le remodelage complet des systèmes d'information de l'ACDI. Il a des répercussions sur chaque employé et sur le mode de fonctionnement de l'Agence. L'étape 1 (Système d'information de l'Agence/ Systèmes, Applications et Produits (SIA/SAP)) a été menée à son terme en juin 1999 tel que prévu. La prochaine étape comprendra la stabilisation et le perfectionnement du système et l'amélioration de son utilité pour la production de rapports; l'amélioration de la gestion des projets, une gestion de base axée sur les résultats, le remplacement d'autres anciens systèmes, les préparatifs en vue de l'installation, au cours de l'année à venir, du nouveau Système des ressources humaines au moyen du logiciel SAP; la planification de l'établissement d'une base pour la gestion de l'information.

Gestion du changement : Les activités de gestion du changement seront centrées sur la formation continue, l'établissement de normes concernant les meilleures pratiques, et la poursuite des séances d'information et des activités de communication régulières destinées à certains groupes de l'Agence. Il faudra examiner, à la lumière de la nouvelle Norme générale de classification, les effets que les changements résultant de l'application des nouveaux systèmes auront sur les rôles, les responsabilités et les descriptions de postes.

Gestion des marchés : L'ACDI a pris des mesures afin de continuer de simplifier la gestion des marchés et d'en accroître l'efficacité, l'efficience et la transparence tant à l'échelon des programmes qu'à celui de l'Agence. La création d'outils propres à appuyer la gestion axée sur les résultats est déjà en cours. Durant l'année à venir, on élaborera et appliquera des directives, ainsi qu'un modèle, pour la préparation des cadres de référence et des demandes de propositions en fonction des principes de gestion axée sur les résultats établis par l'ACDI.

DÉFIS À RELEVER

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES CORPORATIFS

- Assurer la gestion à la suite de l'exercice sur la Norme générale de classification (NGC), en tenant compte des incertitudes engendrées par les changements prévus dans la structure des responsabilités des unités de travail, et de problèmes éventuels à l'égard du moral des employés relativement à la reclassification.
- Mettre en œuvre le Plan d'action visant à accroître la représentation des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des handicapés au sein de l'ACDI.
- Dans le contexte du projet Phénix, mettre en œuvre une initiative de grande envergure visant à élaborer et à mettre en place un nouveau système d'information pour la gestion des ressources humaines.

EXAMEN DU RENDEMENT

- Les difficultés inhérentes à la mesure et à l'évaluation des retombées des initiatives de développement sur la situation économique, sociale et politique des pays en développement, en raison de la très grande portée des projets de coopération au développement menés par l'ACDI; le fait qu'il n'existe pas une façon unique de promouvoir le développement; les risques associés à la nature expérimentale de certaines activités de l'ACDI, ce qui signifie que certaines activités peuvent ne pas donner les résultats escomptés, alors que d'autres peuvent dépasser les attentes.
- Le fait que dans certains cas, par exemple, les projets de nature physique, les résultats sont facilement mesurables, alors que dans d'autres, comme les projets sur le renforcement des capacités des personnes, les résultats sont davantage qualitatifs et de longue durée. Néanmoins, il importe de disposer de données valables qui permettent à l'Agence d'évaluer l'efficacité de l'aide, c'est-à-dire la mesure dans laquelle ses programmes ont donné les résultats voulus, et l'efficacité avec laquelle les programmes ont été mis en œuvre.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Ressources humaines et services corporatifs

- Processus.** Normalisation des documents liés aux processus contractuels. Passation de marchés axée sur les résultats afin de consigner les progrès à l'égard de la gestion axée sur les résultats. Établissement de nouvelles méthodes de calcul des frais généraux.
- Ressources humaines.** Mise en œuvre du Plan d'action visant à améliorer la représentation, au sein de l'ACDI, des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des handicapés. Poursuite des préparatifs pour tenir compte du vieillissement de l'effectif en veillant au recrutement et à la formation d'agents de développement débutants.
- Gestion de l'information et technologie.** (Voir « Illustration ».) Mise en œuvre du nouveau Système d'information financière (SIF) de l'administration fédérale prévue pour 2000-2001. Satisfaction des exigences en matière de production de rapports destinés aux utilisateurs externes et internes, y compris les demandes de renseignements formulées par les députés et les ministres, à propos des marchés.

Examen du rendement

- Consigner davantage les leçons apprises, en améliorer la diffusion, et intégrer ces leçons aux projets financés par l'ACDI.
- Améliorer les rapports sur le rendement des opérations de l'ACDI destinés aux intervenants externes, et assurer un accès plus facile et convivial aux leçons apprises.

- Pousser plus avant la normalisation des méthodes de gestion axée sur les résultats utilisées par les employés, les partenaires, les agents d'exécution et les bénéficiaires, et élargir le consensus à cet égard, afin d'accroître la sensibilisation, les connaissances et la capacité d'utiliser plus efficacement les méthodes et les outils de la gestion axée sur les résultats dans la planification et l'exécution des projets.

STRATÉGIES CLÉS

Ressources humaines et services corporatifs

- Poursuivre la simplification des méthodes de travail.
- Assurer la gestion des ressources humaines de l'Agence conformément aux principes et aux objectifs de sa Stratégie sur les ressources humaines, 2000-2003.
- Promouvoir la visibilité de l'ACDI, défendre les intérêts de l'Agence et établir des partenariats avec d'autres ministères, des ONG et le secteur privé.
- Améliorer le contexte « normatif » de l'ACDI (lignes directrices, politiques, pratiques) touchant les activités, les programmes et les produits émanant des secteurs relevant des Services généraux de l'Agence.
- Aider l'Agence à progresser dans la gestion de son information et à optimiser l'utilisation de la technologie afin de faciliter le travail des employés et de fournir un soutien plus efficace à la direction.
- Continuer de fournir des services de qualité aux clients de l'Agence, ainsi que des outils qui facilitent et appuient le travail et améliorent le milieu de travail.

Examen du rendement

- Générer des connaissances stratégiques en procédant à des vérifications internes, en évaluant les activités et en apportant un soutien méthodologique aux directions générales concernant la mesure du rendement ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de cadres de gestion et de rendement axés sur les résultats.
- Aux niveaux organisationnel et stratégique, examiner les activités de l'ACDI liées à la réduction de la pauvreté et à chacun des six volets prioritaires. Pour ce qui est de l'importance accrue accordée à la santé et à la nutrition, à l'éducation de base, à la protection des enfants et au VIH/sida, consigner les leçons tirées des opérations de l'ACDI et de l'expérience des donateurs. À l'égard de la nécessité d'améliorer la gestion à l'ACDI, faire porter les vérifications internes sur la cohérence stratégique, la gestion de l'information, l'apprentissage organisationnel, et la gestion.
- À l'échelon des programmes, synthétiser les leçons tirées de l'expérience des donateurs dans le contexte des programmes institutionnels et des programmes-pays axés sur les résultats.
- Effectuer des vérifications et des évaluations pilotes de programmes-pays et continuer d'appuyer les directions générales de programmes dans la conduite d'évaluations des partenaires canadiens et des organisations internationales.
- À l'échelon des activités et des projets, appuyer d'autres directions générales dans la conduite de vérifications, d'études spéciales, d'évaluations et d'examen du rendement, soit de façon directe ou par le biais de conseils. Assurer le leadership fonctionnel nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de méthodes de gestion axée sur les résultats. Participer activement aux réseaux de savoir afin de fournir, en temps opportun, des données sur le rendement des politiques, des programmes, des projets, des opérations et des systèmes de l'Agence.

Tableau 3.7 : Ressources – Services généraux

(en millions de dollars)	Prévision 1999-2000	Budget principal 2000-2001	Post- budget 2000-2001
Dépenses de fonctionnement :			
- Haute direction	5 003	4 135	4 135
- Examen du rendement	2 095	2 004	2 004
- Ressources humaines et services corporatifs	28 569	30 142	30 142
	35 667	36 281	36 281
Dépenses en capital	20 500		
	56 167	36 281	36 281
Ressources humaines (ETP)	293	298	298

SECTION IV : INITIATIVES HORIZONTALES

Stratégie de développement durable de l'ACDI

Le développement durable suppose non d'imposer une orientation particulière en matière de développement, mais plutôt de mettre l'accent sur les moyens d'améliorer la qualité de vie de l'individu. Cela exige une capacité de s'adapter à des conditions sans cesse changeantes de même que la souplesse requise pour agir dans un contexte d'incertitude, où des différences se font jour au regard de la situation locale et des attentes du public, ces dernières étant déterminées par la culture, les valeurs et l'expérience. Sa caractéristique principale est liée à sa nature participative, qui amène les collectivités locales et les individus à participer activement à la conception et à la mise en œuvre des programmes et projets de développement. Pour que les populations locales aient à cœur de rechercher la durabilité du développement à long terme, elles doivent impérativement pouvoir sentir qu'elles sont personnellement concernées par leur propre développement et qu'elles ont un mot à dire à cet égard.

Notre engagement à l'égard du développement durable
ACDI, septembre 1997

L'ACDI entreprendra sous peu la mise à jour de sa première stratégie de développement durable, intitulée *Notre engagement à l'égard du développement durable*. La deuxième stratégie de l'Agence sera déposée au Parlement du Canada d'ici décembre 2000. L'ACDI a pour mandat de favoriser le développement durable par le biais de la réduction de la pauvreté. L'Agence est résolue à préparer une stratégie qui renforcera le rôle décisif joué par le programme canadien de coopération pour le développement dans nombre des principales questions horizontales qui dominent maintenant le programme de sécurité mondiale, comme le commerce, l'environnement et le développement, les accords multilatéraux en matière d'environnement et le renforcement des capacités.

L'Agence fera fond sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie initiale et le rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable, *Avancer dans la voie du progrès : La deuxième génération de stratégies de développement durable*. Par conséquent, l'Agence procédera comme suit :

- Elle examinera sa stratégie initiale, déterminera ce qui a été accompli, ce qui a changé et ce qui doit être fait différemment.

- Elle consolidera la planification de la stratégie pour en faire un document d'orientation axé vers l'avenir.
- Elle confiera à un organe directeur de l'Agence la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre la Stratégie.

L'Agence misera sur sa compréhension de l'interaction entre les systèmes environnementaux, économiques, politiques, sociaux et culturels. Son savoir contribue à faire en sorte que le programme canadien de coopération pour le développement s'attaque continûment aux problèmes de fond du développement, grâce aux politiques et aux programmes proposés, à l'influence exercée sur les politiques et les institutions qui favorisent le développement durable et au soutien qui leur est prêté, ainsi qu'à une sensibilisation accrue de ses partenaires aux conditions nécessaires au développement durable.

L'ACDI considère sa prochaine stratégie comme une occasion de renforcer sa capacité d'agir dans le contexte d'un processus décisionnel intégré, appuyé par un cadre de gestion qui favorise la complémentarité des méthodes de planification et de présentation de rapports de l'Agence.

L'Agence s'efforcera de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs réalistes et mesurables pour les trois années à venir. Choisir des indicateurs de rendement crédibles et exploitables demeure une tâche difficile. L'ACDI tirera parti du travail réalisé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, relativement aux indicateurs qualitatifs capables de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs de développement international.

L'ACDI collaborera étroitement avec les groupes d'intérêt concernés pour trouver des moyens novateurs et efficaces de faire progresser le développement durable en s'attaquant à la pauvreté, de concert avec ses partenaires internationaux, et pour tirer parti de leur expérience. L'Agence tirera les enseignements de l'expérience de ses partenaires internationaux en matière de développement. Les Canadiens sauront sans doute apprécier la valeur de certains de ces enseignements.

SECTION V: RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Tableau 5.1 : Dépenses en capital

(en millions de dollars)	Coût total estimatif courant	Coût prévu 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Post- budget 2000-2001	Besoins des exercices futurs
Services généraux					
- Mise en œuvre de nouveaux systèmes informatiques (F-A-E)	38 600	20 500	—	—	

Définitions applicables au tableau 5.1

Estimation fondée (F) : Cette estimation est suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor de l'approuver comme objectif de coût pour la phase du projet à l'étude. Elle repose sur une description détaillée de tous les systèmes et de leurs composants et tient compte de tous les objectifs et résultats attendus du projet.

Approbation effective (AE) : Signifie l'approbation par le Conseil du Trésor des objectifs relatifs à la phase d'exécution, y compris l'autorisation à effectuer les dépenses connexes. Les ministères responsables sollicitent une AE après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

Tableau 5.2a : Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Programmes géographiques	Pays en transition	Programmes multilatéraux	Partenariat canadien	Communi- cations	Post-budget 2000-01
Subventions						
Aide alimentaire			99 100			99 100
Aide humanitaire internationale			101 361			101 361
Programmes des Nations Unies et du Commonwealth	8 745		115 425			124 170
Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux				77 102		77 102
Bourses				8 288		8 288
Pays en transition		250				250
Total des subventions	8 745	250	315 886	85 390		410 271
Contributions						
Programmes géographiques	673 422					673 422
Aide alimentaire			108 343			108 343
Aide humanitaire internationale			100			100
Institutions financières internationales			1 400			1 400
Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux				115 653		115 653
Coopération industrielle				60 096		60 096
Pays en transition		163 173				163 173
Programme d'information sur le développement					4 981	4 981
Total des contributions	673 422	163 173	109 843	175 749	4 981	1 127 168
Autres paiements de transfert						
Institutions financières internationales (encaissement de billets)			317 600			317 600
Total des autres paiements de transfert			317 600			317 600
Total	682 167	163 423	743 329	261 139	4 981	1 855 039

Subventions, contributions et autres paiements de transfert

Les subventions, les contributions et d'autres paiements de transfert que versent l'ACDI, totalisant 1 871,8 millions de dollars et comprenant les dépenses non budgétaires, représentent 93,2 p. 100 des dépenses liées au programme de l'ACDI. Le tableau suivant présente des précisions à cet égard.

Tableau 5.2b : Détails des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions 1999-2000	Budget des dépenses 2000-01	Post-budget 2000-01
<u>Subventions</u>			
Subventions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.	0	250	250
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	88 043	117 035	124 170
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des institutions internationales de développement et d'alimentation, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	72 430	92 322	99 100
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers, et dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	120 932	96 632	101 361
Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	62 963	71 611	77 102
Aide au développement pour l'éducation et la formation des particuliers, et dépenses spéciales liées directement à des programmes et à des projets.	8 638	8 288	8 288
L'initiative internationale relative à l'an 2000	2 000		
Total des subventions	355 006	386 138	410 271

Tableau 5.2b : Détails des paiements de transfert (suite)

(en milliers de dollars)	Prévisions 1999-00	Budget des dépenses 2000-01	Post-budget 2000-01
<u>Contributions</u>			
Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à des pays en développement et à des organismes et institutions de ces pays, ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux et régionaux, à des gouvernements provinciaux, à leurs organisations et organismes, et à des sociétés canadiennes du secteur privé, à l'appui de projets, de programmes et d'activités visant des pays ou des régions donnés, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	655 358	615 555	673 422
Contributions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.	111 217	156 537	163 173
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	890	100	100
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des institutions internationales de développement, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	36 056	100	100
Contribution à la Banque interaméricaine de développement.	1 800	1 300	1 300
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des pays en développement, des organismes et des personnes de ces pays, des organisations non gouvernementales canadiennes ou des institutions de développement, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	81 786	93 281	108 243
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	7,356	100	100
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets, et d'activités et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	157 125	107 416	115 653
Encouragements à des investisseurs, institutions et organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	50 237	55 667	60 096

Tableau 5.2b : Détails des paiements de transfert (suite)

(en milliers de dollars)	Prévisions 1999-00	Budget des dépenses 2000-01	Post-budget 1999-2000
Contributions à l'appui du programme d'information sur le développement versées aux organisations canadiennes ou internationales de communications, à d'autres ministères fédéraux, ou des gouvernements provinciaux ou municipaux, à des radiodiffuseurs, des producteurs et d'autres institutions et gouvernements donateurs concernant la production et la diffusion d'information sur le développement, de matériel éducatif et d'activités connexes.	4 271	4 614	4 981
Total des contributions	1 106 096	1 034 670	1 127 168
<u>Autres paiements de transfert (1)</u>			
(L) Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la <i>Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)</i> .	539 735	317 600	317 600
Total des autres paiements de transfert	539 735	317 600	317 600
<u>Postes non requis</u>			
Subvention au Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD).	4 359	0	0
Total des postes non requis	4 359	0	0
Total	2 005 196	1 738 408	1 855 039

- (1) Les "Autres paiements de transfert" ne comprennent pas les 16,7 millions de dollars pour les dépenses non budgétaires pour 2000-2001.

Tableau 5.3 : Coût total du programme de l'année budgétaire

Le coût total du programme de l'ACDI, y compris un montant de 15 millions de dollars pour les services fournis gratuitement par d'autres ministères, est détaillé dans le tableau ci-dessous.

(en millions de dollars)	Budget principal 2000-2001	Post-budget 2000-2001
Programmes géographiques	668 280	726 147
Programmes multilatéraux	731 871	765 475
Partenariat canadien	254 368	272 525
Pays en transition	165 123	171 759
Communications	11 284	11 651
Politiques	8 457	8 457
Services généraux	36 281	36 281
Budget des dépenses principal	1 875 664	1 992 295
Services fournis gratuitement par d'autres ministères		
Dépenses de fonctionnement :		
- Locaux - Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	6 111	6 111
- Avantages sociaux des employés constitués des contributions de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés - Secrétariat du Conseil du Trésor	4 040	4 040
- Services juridiques - Ministère de la Justice	330	330
- Versements d'indemnités aux employés - Ministère du Développement des ressources humaines	60	60
	<u>10 541</u>	<u>10 541</u>
Dépenses d'attente :		
- Intérêts théoriques afférents aux paiements anticipés - Ministère des Finances (1)	4 500	4 500
	<u>15 041</u>	<u>15 041</u>
Coût estimatif total du programme	1 890 705	2 007 336

- (1) Ces frais comprennent les intérêts théoriques afférents aux paiements anticipés. L'ACDI a été exemptée de la politique du Conseil du Trésor concernant les paiements anticipés pour les subventions et les contributions. Toutefois, les frais d'intérêts additionnels engagés par le gouvernement fédéral par suite de cette exemption sont considérés comme une dépense théorique afférente au programme d'APD.

Tableau 5.4 : Prêts, placements et avances

(en millions de dollars)	Prévision 1999-2000	Budget principal 2000-2001	Post-budget 2000-2001
Paiements aux institutions financières internationales			
- Souscriptions de capital (L40) - Banque asiatique de développement	3 362	—	—

Renseignements sur la modification de la comptabilité des paiements aux IFI

Modification de la comptabilité des paiements aux IFI

En 1998-1999, le gouvernement a modifié la méthode utilisée pour comptabiliser ses paiements aux institutions financières internationales (IFI). Par conséquent, les effets sont considérés comme entièrement utilisés durant l'exercice au cours duquel ils sont émis, plutôt qu'au moment où les institutions bénéficiaires les ont encaissés.

En raison de cette modification, dans la Partie II du *Budget des dépenses principal*, les données sur les dépenses au titre des IFI sont présentées sur une base **d'encaissement** des effets. Dans le tableau 2.1 du présent *Rapport sur les plans et les priorités*, ces renseignements sont présentés sur une base **d'émission** d'effets prévue. Le tableau 5.5 ci-dessous montre la différence entre les deux méthodes de comptabilité.

Tableau 5.5 : Rapprochement de l'enveloppe d'aide internationale – Base de décaissement et base d'émission

(en milliards de dollars)	Base d'émission 2000-2001	Base de décaissement 2000-2001	Écart
ENVELOPPE DE L'AIDE INTERNATIONALE BRUTE	2 266 150	2 266 150	
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL			
PROGRAMME D'AIDE			
Programmes es géographiques	672 167	672 167	
Programmes de Partenariat canadien	261 139	261 139	
Programmes es multilatéraux	392 439	392 439	
- Institutions financières internationales	136 000	317 600	181 600
Communications	4 981	4 981	
Fonds canadien d'action contre les mines terrestres	116 690	116 690	
ADMINISTRATION	112 185	112 185	
ACDI - Aide publique au développement (APD)	1 695 601	1 877 201	181 600
PLUS AUTRE AIDE PUBLIQUE			
- Pays en transition - Programme	90 023	90 023	
- Pays en transition - Administration	8 336	8 336	
ACDI - Aide publique (AP)	98 359	98 359	
TOTAL ACDI (APD et AP)	1 793 960	1 975 560	181 600
AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES			
PROGRAMME D'AIDE			
Ministère des Finances :			
- Association internationale de développement	202 334	365 726	163 392
Autres ministères	269 856	269 856	
TOTAL AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES (APD et AP)	472 190	635 582	163 392
TOTAL	2 266 150	2 611 142	344 992

RÉFÉRENCES

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de l'ACDI, ainsi que sur ses activités et son fonctionnement, veuillez visiter son site Internet à l'adresse suivante :
<http://www.acdi-cida.gc.ca>

ou communiquez avec :

Renseignements au public
Direction générale des communications
Agence canadienne de développement international
5^e étage
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
Canada K1A 0G4

Téléphone : 1-819-997-5006
Numéro sans frais : 1-800-230-6349

Ligne pour les
malentendants et les
personnes ayant des
difficultés d'élocution : 1-819-953-5023

Numéro sans frais : 1-800-331-5018

Télécopieur : 1-819-953-6088

Courrier électronique : info@acdi-cida.gc.ca

INDEX

Affaires étrangères et du Commerce international (Ministère des) (MAECI)	ii vi, 1, 2
Afrique et Moyen-Orient	19, 23
Aide alimentaire	37, 38, 39
Aide publique au développement (APD)	ii, vi, 1, 2, 45
Amériques	19, 21, 22, 25, 26, 27
Approche sectorielle	23
Asie	19, 20, 21, 24, 26, 27
Besoins humains fondamentaux	vi, 9, 10, 25, 26, 41, 42
Cadre de développement intégré	ii, vi, 14, 23, 26, 37
Communications	i, vii, 23, 43, 51, 52, 53, 54, 55, 68, 71
Développement du secteur privé	vi, 9, 10, 26, 41, 43
Développement durable	iv, vi, 1, 9, 10, 13, 19, 24, 35, 38, 43, 44, 45, 55
Droits de la personne, démocratie et bon gouvernement	9, 10
Égalité entre les sexes	vi, 9, 10, 15, 24, 26, 41, 42, 46
Enfant	iv, vi, vii, 9, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 23, 25, 26, 32, 37, 52, 54, 61
Enveloppe de l'aide internationale (EAI)	i, 11, vi, 2, 5, 7, 45, 47
Environnement	vi, 1, 3, 9, 10, 12, 17, 23, 24, 26, 27, 32, 35, 36, 38, 41, 43, 45, 46, 48
Europe centrale et de l'Est (ECE)	ii, iv, vi, 1, 2, 29, 66, 67
Examen du rendement	57, 58, 59, 60, 61
Finances (Ministère des)	vi
Gestion axée sur les résultats (GR)	39, 58, 59, 60, 61
Haute direction	57
Institutions multilatérales de développement (IMD)	35, 37
Institutions financières internationales (IFI)	35, 37, 66, 67, 68, 70
Jeunesse	32
Millénaire	v, vi, 11, 18, 21, 53, 54
Mines terrestres	6, 23, 35, 37
Nations Unies	ii, iii, 14, 35, 36
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	ii, 2
Organisations non gouvernementales (ONG)	ii, v, 9, 15, 18, 29, 41, 48, 54, 66, 67

Partenariat canadien	i, ii, vii, 41, 44, 51
Pays en transition	i, iii, vi, vii, 2, 3, 6, 9, 10, 11, 17, 29, 30, 31, 32, 33, 54, 66, 67
Politiques	i, vi, vii, 2, 9, 13, 18, 21, 22, 24, 25, 29, 30, 35, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 55, 57, 60, 61
Programme d'information sur le développement (PID)	51, 52, 53, 54, 68
Programmes géographiques	i, vii, 19, 26, 27
Programmes multilatéraux	i, vii, 35, 36, 37, 39
Réduction de la pauvreté	ii, iv, vi, vii, 1, 13, 15, 19, 20, 21, 24, 26, 35, 38, 41, 44, 61
Rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xxi^e siècle (Le)	vi, 13, 37
Santé	ii, iv, vi, vii, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 20, 23, 24, 25, 26, 31, 32, 37, 38, 42, 43, 44, 46, 52, 57, 61
Sûreté nucléaire	11, 29, 31
Services d'infrastructure	vi, 9, 10, 23, 41, 42
Services généraux	i, vii, 57, 60, 61
Subventions et contributions	2
VIH/sida	iv, vi, vii, 11, 12, 16, 18, 20, 23, 24, 25, 26, 30, 32, 37, 42, 43, 52, 54, 61